

LA  
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

REVUE MENSUELLE

DU

BUREAU INTERNATIONAL

POUR LA

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



53<sup>e</sup> Volume — Année 1937



BERNE  
BUREAU INTERNATIONAL  
POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
1937

BUREAUX INTERNATIONAUX RÉUNIS  
POUR LA PROTECTION DE LA  
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
BIBLIOTHEQUE



# TABLES DES MATIÈRES

DE LA

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE

1937

## TABLE DES ARTICLES

dressée d'après les subdivisions du recueil

### Bibliographie:

|                                    | Pages                                                      |
|------------------------------------|------------------------------------------------------------|
| Ouvrages nouveaux . . . . .        | 20, 36, 56, 72, 88, 104, 119, 120, 136, 150, 168, 188, 207 |
| Publications périodiques . . . . . | 120, 151                                                   |

### Congrès et assemblées:

#### A. Réunions internationales

|                                                                                                                                                           |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Chambre de commerce internationale. Commission permanente pour la protection de la propriété industrielle (Session du 25 février 1937, à Paris) . . . . . | 52  |
| Chambre de commerce internationale. Neuvième Congrès (Berlin, 28 juin-3 juillet 1937) . . . . .                                                           | 128 |
| Fédération internationale des associations d'inventeurs et d'artistes industriels, VI <sup>e</sup> Congrès (Paris, 26-29 juin 1937) . . . . .             | 144 |

#### B. Réunions nationales

|                                                                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle. Assemblée générale (Bruxelles, 27 février 1937) . . . . . | 102 |
| Inventeurs et artistes industriels. Congrès national (Paris, 21-24 juillet 1937) . . . . .                                             | 166 |

### Correspondance:

|                                                |         |
|------------------------------------------------|---------|
| Allemagne (M. Wassermann) . . . . .            | 85      |
| Autriche (P. Abel) . . . . .                   | 184     |
| Belgique (Th. Braun) . . . . .                 | 196     |
| États de Syrie et du Liban (R. Cohn) . . . . . | 68      |
| France (Fernand-Jacq) . . . . .                | 31, 145 |
| Palestine (R. Cohn) . . . . .                  | 17      |
| Pays-Bas (S. A. van Wien) . . . . .            | 198     |

### Documents officiels:

|                                                             | Pages |
|-------------------------------------------------------------|-------|
| UNION INTERNATIONALE:                                       |       |
| État au 1 <sup>er</sup> janvier 1937 . . . . .              | 2, 3  |
| — RATIFICATION DES ACTES DE LA HAYE ET NOUVELLES ADHÉSIONS: |       |
| Danemark . . . . .                                          | 121   |
| Grande-Bretagne (Territoire de Tanganyika) . . . . .        | 189   |
| — RATIFICATION DES ACTES DE LONDRES:                        |       |
| Allemagne, Danemark, États-Unis . . . . .                   | 153   |

### LÉGISLATION INTÉRIEURE:

#### A. Pays de l'Union

|                                      |                                                                               |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Allemagne . . . . .                  | 3, 8, 21, 37, 57, 73, 89, 105, 121, 122, 153, 189                             |
| Australie . . . . .                  | 122, 137, 154                                                                 |
| Autriche . . . . .                   | 8, 22, 57, 123, 138, 169, 195                                                 |
| Belgique . . . . .                   | 3, 105, 154                                                                   |
| Canada . . . . .                     | 137                                                                           |
| Cuba . . . . .                       | 37, 58, 73, 89                                                                |
| Danemark . . . . .                   | 3, 5, 22, 40, 62, 63                                                          |
| Espagne . . . . .                    | 72, 106, 134, 150, 169                                                        |
| États de Syrie et du Liban . . . . . | 24                                                                            |
| États-Unis . . . . .                 | 156, 158                                                                      |
| France . . . . .                     | 6, 7, 8, 28, 42, 64, 80, 94, 106, 107, 109, 123, 125, 138, 139, 170, 189, 195 |
| Grande-Bretagne . . . . .            | 170, 191                                                                      |
| Hongrie . . . . .                    | 107, 109, 137, 180                                                            |
| Italie . . . . .                     | 7, 25, 64, 125, 138                                                           |
| Luxembourg . . . . .                 | 7, 25, 65, 94                                                                 |

**Documents officiels (suite).**

|                                     | Pages  |
|-------------------------------------|--------|
| <i>Palestine</i> . . . . .          | 138    |
| <i>Pologne</i> . . . . .            | 65     |
| <i>Suisse</i> . . . . .             | 26     |
| <i>Tanger (Zone de —)</i> . . . . . | 158    |
| <i>Tchécoslovaquie</i> . . . . .    | 109    |
| <i>Yougoslavie</i> . . . . .        | 28, 83 |

**B. Pays non unionistes**

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| <i>Argentine</i> . . . . .    | 169, 181         |
| <i>Guatemala</i> . . . . .    | 25               |
| <i>Haïti</i> . . . . .        | 94               |
| <i>Iran</i> . . . . .         | 158              |
| <i>Iraq</i> . . . . .         | 138              |
| <i>Mandchoukouo</i> . . . . . | 81, 95, 126, 138 |
| <i>Nicaragua</i> . . . . .    | 8                |
| <i>Panama</i> . . . . .       | 65               |
| <i>Uruguay</i> . . . . .      | 28, 181          |

**CONVENTIONS PARTICULIÈRES:**

|                                         |     |
|-----------------------------------------|-----|
| <i>Revue pour 1936</i> . . . . .        | 8   |
| <i>Allemagne—Grèce</i> . . . . .        | 181 |
| <i>France—Grande-Bretagne</i> . . . . . | 159 |
| <i>France—Lettonie</i> . . . . .        | 195 |
| <i>France—Pologne</i> . . . . .         | 96  |
| <i>France—Suisse</i> . . . . .          | 65  |

**Études générales:**

|                                                                                                                 |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>L'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle en 1936</i> . . . . .                 | 8   |
| <i>A propos de la cession des marques</i> . . . . .                                                             | 28  |
| <i>Les conventions particulières en matière de propriété industrielle</i> . . . . .                             | 42  |
| <i>Notre enquête sur les réunions internationales projetées à Berne.</i> . . . .                                | 66  |
| <i>Les contrefaçons de marques étrangères dans les pays d'industrie naissante (R. Aghababoff)</i> . . . . .     | 83  |
| <i>La nouvelle loi allemande sur les brevets: quelques-unes de ses innovations les plus discutées</i> . . . . . | 97  |
| <i>De la concurrence déloyale et notamment de sa répression en Autriche.</i> . . . .                            | 109 |
| <i>Un nouveau projet de loi égyptien sur les marques (M. Pupikofor)</i> . . . . .                               | 126 |
| <i>De l'emploi d'une marque par des tiers avec l'autorisation du propriétaire</i> . . . . .                     | 140 |
| <i>Les appellations d'origine « contrôlées »</i> . . . . .                                                      | 160 |
| <i>Pour l'entrée en vigueur des Actes révisés à Londres en 1934</i> . . . . .                                   | 181 |

**Jurisprudence:**

|                                                                                                 | Pages                              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| <i>Argentine</i> . . . . .                                                                      | 35, 70                             |
| <i>Belgique</i> . . . . .                                                                       | 196, 201                           |
| <i>Danemark</i> . . . . .                                                                       | 17, 87, 114, 132                   |
| <i>Finlande</i> . . . . .                                                                       | 187                                |
| <i>France</i> 18, 19, 35, 54, 70, 71, 88, 102, 115, 116, 132, 134, 145, 148, 166, 187, 188, 203 |                                    |
| <i>Hongrie</i> . . . . .                                                                        | 54, 116, 149                       |
| <i>Iraq</i> . . . . .                                                                           | 188                                |
| <i>Italie</i> . . . . .                                                                         | 19, 35, 54, 71, 103, 134, 149, 168 |
| <i>Japon</i> . . . . .                                                                          | 149                                |
| <i>Norvège</i> . . . . .                                                                        | 35, 55, 72, 88                     |
| <i>Pays-Bas</i> . . . . .                                                                       | 149, 198                           |
| <i>Suisse</i> . . . . .                                                                         | 20, 72, 88, 116, 150, 203          |

**Nécrologie:**

|                                    |     |
|------------------------------------|-----|
| <i>Elemér de Pompéry</i> . . . . . | 134 |
|------------------------------------|-----|

**Nouvelles diverses:**

|                                                                                                                                                                |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| <i>Espagne. La protection de la propriété industrielle auprès du Gouvernement de Burgos</i> . . . . .                                                          | 72, 134, 150 |
| <i>France. Le VI<sup>e</sup> Congrès de la Fédération internationale des associations d'inventeurs et d'artistes industriels</i> . . . . .                     | 104          |
| <i>Consultation des actes de concurrence déloyale.</i> . . . .                                                                                                 | 117          |
| <i>La propriété scientifique</i> . . . . .                                                                                                                     | 168          |
| <i>Retraite du Directeur de la propriété industrielle et nomination d'un nouveau Directeur</i> . . . . .                                                       | 188          |
| <i>Grande-Bretagne. Les priorités multiples dans l'Empire britannique</i> . . . . .                                                                            | 135          |
| <i>Iles Philippines. A propos de la loi sur les marques</i> . . . . .                                                                                          | 205          |
| <i>Italie. A propos des inventions d'employés</i> . . . . .                                                                                                    | 55           |
| <i>Japon. Nomination d'un nouveau Directeur du Bureau des brevets</i> . . . . .                                                                                | 35           |
| <i>Pays-Bas. Création d'une Association contre la concurrence déloyale</i> . . . . .                                                                           | 88           |
| <i>Le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Conseil des brevets</i> . . . . .                                                                         | 118          |
| <i>Yougoslavie. Retraite de M. le Dr Janko Suman et nomination d'un nouveau Président de l'Office pour la protection de la propriété industrielle.</i> . . . . | 205          |

**Statistique:**

|                                                                                                   |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <i>Revue pour 1935</i> . . . . .                                                                  | 16            |
| <i>Iran. Les marques enregistrées du 21 février 1926 au 1<sup>er</sup> juillet 1937</i> . . . . . | 188           |
| <i>Italie. La propriété industrielle de 1923 à 1936</i> . . . . .                                 | 151, 152      |
| <i>Suisse. La propriété industrielle de 1934 à 1936</i> . . . . .                                 | 118 à 120     |
| <i>Statistique générale de la propriété industrielle pour l'année 1936</i> . . . . .              | 206, 207, 208 |

**Union internationale** (v. ci-dessus, sous « Documents officiels » et ci-après, sous « Liste des documents officiels », en tête).

# TABLE ANALYTIQUE

## A

ABEL, PAUL. — Lettre d'Autriche, p. 184.

ACTES DE LA HAYE. — *Danemark*. Adhésion, p. 121.

ACTES DE LONDRES. — Ratification, postulats, étude, p. 181; résolution de la C. C. I., p. 54, 131. — Ratification par l'Allemagne, le Danemark et les États-Unis, p. 153. — V. Réunion technique.

ACTES DE L'UNION. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (indications de provenance); Arrangement de Madrid (marques); Conférence de Lisbonne; Convention d'Union; Réunion technique; Union internationale.

ADMINISTRATIONS DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — *Espagne*. Création d'un Office auprès du Gouvernement de Burgos, p. 72; maintien du *Registro* à Madrid, ordonnance, p. 169. — *France*. Changement de Direction, p. 188. — *Japon*. Changement de Direction, p. 35. — *Pays-Bas*. Conseil des brevets, 25<sup>e</sup> anniversaire, p. 118. — *Yougoslavie*. Changement de Direction, p. 205. — V. Statistique.

AGENTS. — V. Marques.

AGHABABOFF, RAPHAËL. — Étude sur les contrefaçons de marques étrangères dans les pays d'industries naissantes, p. 83.

ALEXANDROFF, LÉON. — V. Table bibliographique.

ALIMENTS. — V. Produits divers; Vins.

ALLEMAGNE. — Actes de Londres, ratification, p. 153. — Armoiries suisses, protection, ordonnance, p. 21. — Brevets, nouvelle loi, étude, p. 97; taxes et instructions, p. 8. — Concurrence déloyale, désignations du parti national-socialiste, protection, loi, p. 153. — Expositions en 1937, p. 3, 21, 37, 57, 73, 89, 105, 122, 153, 189. — Industrie et commerce, emploi du mot « Propagande », interdiction, avis, p. 121. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Lettre d'— (M. Wassermann), p. 85. — Marques, dépôt, nouvelles dispositions, p. 3, 8; preuve de l'enregistrement au pays d'origine, dispense quant à la Grande-Bretagne, avis, p. 73. — Marques collectives, tenue du registre, instructions, p. 8. — Modèles d'utilité, dépôt, instructions, p. 8. — Navigation aérienne, convention avec la Grèce, p. 181.

ANNUITÉS. — V. Taxes.

APPELLATIONS D'ORIGINE. — Les — « contrôlées », étude, p. 160. — Protection des — géographiques, résolution de la C. C. I., p. 131. — *Argentine*. Décret réglementaire, p. 181; vins, décret, p. 169. — *Autriche*. Pipes en bois, ordonnance, p. 195. — *Belgique*. Vins italiens et luxembourgeois, notifications, p. 3, 105. — *États de Syrie et du Liban*. Protection, aperçu général, p. 65. — *France*. Loi modificative, p. 125; fromages, décret, p. 195; produits étrangers, décrets, p. 6, 123; vins, décrets, p. 28, 42, 106, 109, 138, 139, 195. — *France—Suisse*. Protection des appellations « Cognac » et « Armagnac », p. 65. — *Luxembourg*. « Champagne », « Cognac » et « Roquefort », protection, arrêtés, p. 25, 26, 94; vins, arrêté, p. 65. — *Tchécoslovaquie*. « Carpes de Trébon », protection, ordonnance, p. 109. — V. Arrangement de Madrid (fausses indications de provenance); Conventions particulières; Produits divers; Produits étrangers; Vins.

A PROPOS DE LA CESSION DES MARQUES. — Étude, p. 28.

ARGENTINE. — Appellations d'origine, décrets, p. 169, 181. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

« ARMAGNAC ». — V. Vins.

ARMOIRIES. — V. Insignes de souveraineté.

ARRANGEMENT DE LA HAYE. — Exercice 1936, étude, p. 9. — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 3. — *Allemagne*. Texte de Londres, ratification, p. 153. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Conférence de Lisbonne; Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (FAUSSES INDICATIONS DE PROVENANCE). — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 2. — *Allemagne*. Texte de Londres, ratification, p. 153. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Conférence de Lisbonne; Union internationale.

ARRANGEMENT DE MADRID (MARQUES). — Exercice 1936, étude, p. 9. — Pays membres au 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 2. — Réforme éventuelle, étude, p. 66. — *Allemagne*. Texte de Londres, ratification, p. 153. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Conférence de Lisbonne; Union internationale.

ART APPLIQUÉ. — V. Œuvres des arts appliqués.

ARTISANS. — *France*. Registre officiel des —, lois, p. 8. — *Luxembourg*. Marque collective des —, création, arrêté, p. 7.

ASSOCIATION NATIONALE BELGE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — Assemblée générale (Bruxelles, 27 février 1937), p. 102.

AUSTRALIE. — Brevets, règlement, ordonnances modificatives, p. 122. — Dessins, règlement modificatif, p. 154. — Marques, règlement modificatif, p. 137.

AUTRICHE. — Concurrence déloyale, répression, étude, p. 109. — Expositions, protection temporaire, avis, p. 123. — Insignes de souveraineté du *Reich* et de Yougoslavie, avis, p. 57, 138, 169. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Lettre d'— (P. Abel), p. 184. — Marques néerlandaises, avis, p. 22. — Meubles et matelas usagés, commerce, ordonnance, p. 8. — Pipes en bois, commerce, ordonnance, p. 195.

## B

BELGIQUE. — Appellations d'origine, vins italiens et luxembourgeois, notifications, p. 3, 105. — Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, assemblée de Bruxelles, p. 102. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Lettre de — (Th. Braun), p. 196. — Marques collectives, mesures d'exécution, p. 154.

BERNE. — V. Réunion technique.

BRAUN, THOMAS. — Lettre de Belgique, p. 196. — V. Table bibliographique.

BREUER-MORENO, P.-C. — V. Table bibliographique.

BREVET INTERNATIONAL. — Postulat en faveur du —; vœu du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144.

BREVETS. — Délivrance, procédure, notification, vœu du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — Divulgarion, par l'inventeur, de l'invention avant la demande de brevet, résolution de l'Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, p. 102; débats du Congrès de Berlin de la C. C. I., p. 129. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Nouveauté des —, unification des concepts, vœu du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — *Allemagne*. Dépôt, instructions, p. 8; nouvelle loi, étude, p. 97; taxes, instructions, p. 8. — *Australie*. Ré-

glement modificatif, p. 122. — *Canada*. Règlement modificatif, p. 137. — *Cuba*. Loi, p. 37. — *Danemark*. Demandes, avis, p. 22; droit de priorité, revendication, ordonnance, p. 3. — *États de Syrie et du Liban*. Protection, aperçu général, p. 68. — *France*. Taxe de publication et autres, p. 64, 109, 170. — *Grande-Bretagne*. Les priorités multiples, précisions, p. 135. — *Iraq*. Exploitation des —, ordonnance, p. 138. — *Italie*. Inventions d'employés, protection, précisions, p. 55. — *Mandchoukouo*. Actes affectant les —, taxes, p. 126; expropriation, loi, p. 95; inventions secrètes pour des raisons militaires, ordonnance, p. 138. — *Palestine*. Dispositions en vigueur, p. 17. — *Panama*. Oppositions, décret, p. 65. — *Uruguay*. Avis, publications, ordonnance, p. 181; privilèges industriels, concession, décret modificatif, p. 28. — V. Administrations de la propriété industrielle; Brevet international; Conventions particulières; Droit de priorité; Expositions; Inventions; Inventions d'employés; Propriété industrielle; Propriété scientifique; Statistique; Taxes.

BUREAU INTERNATIONAL. — Brevet international, organisme appelé à le délivrer; récompenses industrielles, enregistrement, vœux de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — V. Arrangement de La Haye; Arrangement de Madrid (marques); Réunion technique.

BUREAU VOOR TECHNISCHE ADVIEZEN. — V. Table bibliographique.

BUREAUX DES BREVETS. — V. Administrations de la propriété industrielle.

BUSSE, RUDOLF. — V. Table bibliographique.

BUSSMANN, KURT. — V. Table bibliographique.

## C

CANADA. — Brevets, règlement modificatif, p. 137.

CASALONGA, ALAIN. — V. Table bibliographique.

CERTIFICATS D'ADDITION. — *France*. Taxe de publication, arrêtés, p. 64, 170.

CESSION. — V. Brevets; Marques.

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE. — Congrès de Berlin, p. 128. — Commission permanente pour la protection de la propriété industrielle. Session de Paris, du 25 février 1937, p. 52.

«CHAMPAGNE». — *France*. Protection, décrets, p. 106. — *Luxembourg*. Protection, arrêté, p. 25, 94.

CLICHÉS. — V. Marques.

«COGNAC». — V. Vins.

CONN, REINHOLD. Lettre de Palestine, p. 17; lettre des États de Syrie et du Liban, p. 68.

COMMISSION PERMANENTE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — V. Chambre de commerce internationale.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — Imitation servile et référence au nom d'autrui, résolution de l'Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, p. 102. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Procédés publicitaires déloyaux, répression, résolution de la C. C. I., p. 132. — Répression, vœu de la C. C. I., p. 131; étude portant notamment sur l'Autriche, p. 109. — *Allemagne*. Désignations du parti national-socialiste, protection, loi, p. 153; emploi du mot « Propagande », interdiction, avis, p. 121. — *Cuba*. Loi, p. 37. — *France*. Constatation des actes de —, p. 117; fraudes, répression, commerce du lait, décret, p. 28. — *Palestine*. Dispositions en vigueur, p. 17. — *Pays-Bas*. Association contre la —, création, p. 88. — V. Concurrence déloyale; Conventions particulières.

CONFÉRENCE DE BERNE. — V. Réunion technique.

CONFÉRENCE DE LISBONNE. — Convention, revision, postulats de la C. C. I., p. 131, 132.

CONGRÈS ET ASSEMBLÉES. — Revue pour 1936, p. 15. — *Réunions internationales*. Chambre de commerce internationale. Congrès de Berlin (28 juin-3 juillet 1937), p. 128; Commission permanente pour la protection de la propriété industrielle. Session de Paris, du 25 février 1937, p. 52. — Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, VI<sup>e</sup> Congrès (Paris, 26-29 juillet 1937), p. 104, 144. — *Réunions nationales*. Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, assemblée de Bruxelles (27 février 1937), p. 102. — Inventeurs et artistes industriels, Congrès national (Paris-21-24 juillet 1937), p. 166.

CONTREFAÇON. — V. Marques; Marques étrangères.

CONVENTION D'UNION. — Pays unionistes au 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 2. — Postulats de la C. C. I., p. 131, 132. — **Art. 4.** Postulats de l'Association d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 166. — *Grande-Bretagne*. Application, renseignements, p. 135. — **Art. 4<sup>ter</sup>.** Résolution de la C. C. I., p. 53. — **Art. 7.** Résolution de la C. C. I., p. 54, 131. — **Art. 8.** Résolution de la C. C. I., p. 54. — **Art. 10<sup>quater</sup>** (nouveau). Postulats du Congrès de la Fédération inter-

nationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 145. — **Art. 11.** Postulats du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — *Allemagne*. Texte de Londres, ratification, p. 153. — *Danemark*. Texte de La Haye, adhésion, p. 121; texte de Londres, ratification, p. 153. — *États-Unis*. Texte de Londres, ratification, p. 153. — *Territoire de Tanganyika*. Adhésion, p. 189. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Conférence de Lisbonne; Réunion technique; Union internationale.

CONVENTIONS PARTICULIÈRES. — Revue pour 1936, p. 9. — Étude rétrospective, p. 42. — *Allemagne-Grèce*. Convention concernant la navigation aérienne, p. 181. — *France-Grande-Bretagne*. Accord concernant l'authentification des documents officiels, p. 159. — *France-Lettonie*. Convention de commerce (du 1<sup>er</sup> octobre 1937), p. 195. — *France-Pologne*. Traité de commerce et de navigation (du 22 mai 1937), p. 96. — *France-Suisse*. Convention commerciale, déclaration annexe (31 mars 1937), p. 65.

CORRESPONDANCE. — V. Table des articles.

CUBA. — Propriété industrielle, loi, p. 37, 58, 73, 89.

## D

DANEMARK. — Actes de La Haye, adhésion, p. 121. — Actes de Londres, ratification, p. 153. — Brevets, demandes, avis, p. 22. — Brevets et dessins et modèles, droit de priorité, revendication, ordonnances, p. 3, 4. — Dessins ou modèles, dépôt, avis, p. 40. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Marques et marques collectives, demandes, avis, p. 62, 63. — Marques étrangères, ordonnances, p. 5, 6.

DÉCLARATION DU DROIT DE PRIORITÉ. — V. Droit de priorité.

DÉFENSE NATIONALE. — V. Brevets.

DE LA CONCURRENCE DÉLOYALE ET NOTAMMENT DE SA RÉPRESSION EN AUTRICHE, étude, p. 109.

DÉLAI DE GRÂCE. — V. Brevets; Taxes.

DE L'EMPLOI D'UNE MARQUE PAR DES TIERS AVEC L'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE, étude, p. 140.

DENRÉES ALIMENTAIRES. — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

DÉPÔT INTERNATIONAL DES DESSINS OU MODÈLES. — Exercice 1936, étude, p. 9. — V. Arrangement de La Haye.

DESSINS ET MODÈLES. — Droit de priorité, revendication, ordonnance, p. 3. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

— *Australie*. Règlement modificatif, p. 154. — *Cuba*. Loi, p. 37. — *Danemark*. Dépôt, avis, p. 40. — *États de Syrie et du Liban*. Protection, aperçu général, p. 65. — *France*. Taxes, loi, p. 64. — *Mandchoukouo*. Loi, p. 81. — *Palestine*. Dispositions en vigueur, p. 17. — V. Administrations de la propriété industrielle; Arrangement de La Haye; Conventions particulières; Dépôt international des —; Droit de priorité; Expositions; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

DESSINS OU MODÈLES INTERNATIONAUX. — V. Arrangement de La Haye; Dépôt international des dessins ou modèles.

DIVULGATION ANTÉRIEURE. — Résolution de l'Association nationale belge pour la protection de la propriété industrielle, p. 102. — Vœux de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 145.

DRAPEAUX. — V. Insignes de souveraineté.

DROIT DE PRIORITÉ. — Délai supplémentaire de deux ans, vœu de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — *Danemark*. Brevets et dessins et modèles, revendication, ordonnances, p. 3, 4. — *Grande-Bretagne*. Les priorités multiples dans l'Empire britannique, renseignements, p. 135.

## E

ÉGYPTE. — Marques, projet de loi, étude, p. 126.

ELTEN, FRANZ. — V. Table bibliographique.

EMBLÈMES. — V. Insignes de souveraineté.

EMPIRE BRITANNIQUE. — V. Grande-Bretagne.

EMPLOI SIMULTANÉ. — V. Sociétés affiliées.

EMPLOYÉS. — V. Inventions d'—.

ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES. — Exercice 1936, étude, p. 9. — Réforme éventuelle, étude, p. 66. — V. Arrangement de Madrid (marques); Marques internationales; Statistique.

ENSEIGNES D'ÉTABLISSEMENTS. — *Cuba*. Loi, p. 37.

ENVELOPPES SOLEAU. — *France*. Nouvelles taxes de publication, avis, p. 64.

ESPAGNE. — Administration de la propriété industrielle, maintien à Madrid, ordonnance, p. 169. — Propriété industrielle, protection auprès du Gouvernement de Burgos, p. 72, 134, 150; taxes, moratoire, ordonnance, p. 106.

ÉTATS DE SYRIE ET DU LIBAN. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Propriété industrielle, taxes, arrêté, p. 24; protection, aperçu général, p. 68.

ÉTATS-UNIS. — Actes de Londres, ratification, p. 153. — Expositions, protection temporaire, lois, p. 156.

EXPOSITIONS. — Protection aux —, postulats du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — *Allemagne*. Liste des — tenues en 1937, p. 3, 21, 37, 57, 73, 89, 105, 122, 153, 189. — *Autriche*. Protection temporaire, avis, p. 123. — *États-Unis*. Protection temporaire à deux —, lois, p. 156. — *France*. Liste des — tenues en 1937, p. 7, 42, 64, 80, 94, 106, 107, 125. — *Hongrie*. Protection temporaire, arrêtés, p. 137, 180. — *Italie*. Liste des — tenues en 1937, p. 7, 25, 64, 125, 138. — *Pologne*. Liste des — tenues en 1937, p. 65. — *Yougoslavie*. Protection temporaire, avis, p. 28, 83. — V. Récompenses industrielles.

EXPROPRIATION. — V. Brevets; Mandchoukouo.

## F

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS D'INVENTEURS ET D'ARTISTES INDUSTRIELS. — VI<sup>e</sup> Congrès (Paris, 26-29 juillet 1937), p. 104, 144.

FERNAND-JACQ. — Lettre de France, p. 31, 145.

FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES. — *Cuba*. Loi, p. 37.

FINLANDE. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

FORMALITÉS. — V. Droit de priorité.

FRANCE. — Administration de la propriété industrielle, changement de Direction, p. 188. — Appellations d'origine, « Armagnac », « Champagne », « Cognac » et vins divers, décrets, p. 28, 42, 65, 106, 109, 138, 139. — Appellations d'origine contrôlées, loi modificative, p. 125. — Artisans, registre officiel, lois, p. 8. — Brevets et certificats d'addition, taxe de publication, arrêtés, p. 64, 109, 170. — Brevets et dessins et modèles, taxes, lois, p. 64, 109. — « Cognac », « Armagnac » et autres produits vinicoles, convention avec la Suisse, p. 65. — Concurrence déloyale, constatation des actes, p. 117. — Documents officiels, authentification, accord avec la Grande-Bretagne, p. 159. — Expositions en 1937, p. 7, 42, 64, 80, 94, 106, 107, 125. — Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, VI<sup>e</sup> Congrès, p. 104, 144. — Fraudes, répression, commerce du lait et de la moutarde, décrets, p. 28, 139. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Lettres de — (Fernand-Jacq), p. 31, 145. — Produits étrangers,

appellations d'origine, décrets, p. 6, 123. — Propriété industrielle, protection, convention de commerce avec la Lettonie, p. 195. — Propriété scientifique, protection, postulats, p. 168; médaille de la recherche scientifique, création, décret, p. 189. — Sociétés, publicité, décret-loi, p. 8. — Traité de commerce et de navigation avec la Pologne, p. 96. — Vins, appellations d'origine, décrets, p. 28, 42.

FRIEDEL, LÉOPOLD. — V. Table bibliographique.

FROMAGES. — V. Appellations d'origine; France.

## G

GELLNER, OTTO. — V. Table bibliographique.

GEVERS, J. — V. Table bibliographique.

GIIRON, MARIO. — V. Table bibliographique.

GRANDE-BRETAGNE. — Adhésion à la Convention d'Union pour le territoire de Tanganyika, p. 189. — Documents officiels, authentification, accord avec la France, p. 159. — Les priorités multiples dans l'Empire britannique, renseignements, p. 135. — Marques, loi modificative, p. 170, 191.

GRÈCE. — Navigation aérienne, convention avec l'Allemagne, p. 181.

GREFFE, PIERRE. — V. Table bibliographique.

GUATÉMALA. — Marques et nom commercial, ordonnance complémentaire, p. 25.

## H

HAÏTI. — Marques, cession et modification, loi, p. 94.

HÄSLER, OTTO. — V. Table bibliographique.

HOFFMANN, WILLY. — V. Table bibliographique.

HONGRIE. — Certificats, légalisation, formalités, p. 109. — Cour des brevets, dispositions diverses, p. 107, 109. — Expositions, protection temporaire, arrêtés, p. 137, 180. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Marques, procédure judiciaire et administration, décrets, p. 107, 109.

## I

ILES PHILIPPINES. — Marques, dispositions en vigueur, p. 205.

IMITATION SERVILE. — V. Concurrence déloyale.

INDICATIONS DE PROVENANCE. — V. Appellations d'origine.

INSIGNES DE SOUVERAINETÉ. — *Allemagne*. Armoiries suisses, protection, ordonnance, p. 21. — *Autriche*. Avis concernant les — du Reich et de Yougoslavie, p. 57, 138, 169.

INVENTEURS. — V. Brevets; Droit moral; Inventions d'employés.

INVENTIONS. — Brevetabilité, unification des concepts, vœu de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144. — V. Brevets; Divulgarion antérieure; Expositions.

INVENTIONS D'EMPLOYÉS. — Résolution de la C. C. I., p. 53, 129. — *Italie*. Loi nouvelle, commentaire, p. 55.

IRAN. — Marques, écritures en langues étrangères, interdiction, décret, p. 158; statistique, p. 188.

IRAQ. — Brevets, exploitation, ordonnance, p. 138. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

ISAY, HERMANN. — V. Table bibliographique.

ITALIE. — Expositions en 1937, p. 7, 25, 64, 125, 138. — Inventions d'employés, protection, précisions, p. 55. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Propriété industrielle, statistique de 1923 à 1936, p. 151, 152.

## J

JAPON. — Administration de la propriété industrielle, nouveau Directeur, p. 35. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

JUNGMAN, ROBERT. — V. Table bibliographique.

JURISPRUDENCE. — Revue pour 1936, p. 14. — V. Table systématique.

## K

KLAUER, GEORG. — V. Table bibliographique.

## L

LA HAYE. — V. Actes de La Haye; Arrangement de La Haye.

LA NOUVELLE LOI ALLEMANDE SUR LES BREVETS: QUELQUES-UNES DE SES INNOVATIONS LES PLUS DISCUTÉES, étude, p. 97.

LÉGALISATION. — V. Conventions particulières; Hongrie; Propriété industrielle.

LÉGISLATION. — Revue pour 1936, p. 10. — V. Liste des documents officiels.

LES APPELLATIONS D'ORIGINE « CONTRÔLÉES », étude, p. 160.

LES CONTREFAÇONS DE MARQUES ÉTRANGÈRES DANS LES PAYS D'INDUSTRIE NAISSANTE, étude, p. 83.

LES CONVENTIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE, étude, p. 42.

LETTONIE. — Propriété industrielle, protection, convention de commerce avec la France, p. 195.

LISBONNE. — V. Conférence de —.

LONDRES. — V. Actes de —.

L'UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN 1936, étude, p. 8.

LUXEMBOURG. — « Champagne », « Cognac » et « Roquefort », protection, arrêtés, p. 25, 26, 94. — Marque collective artisanale, création, arrêté, p. 7. — Vins, protection, arrêté, p. 65.

## M

MAÎTRES-ARTISANS. — V. Artisans.

MANDCHOUKOUO. — Brevets, actes les affectant, taxes, p. 126; expropriation, loi, p. 95. — Dessins, loi, p. 81. — Inventions secrètes pour des raisons militaires, ordonnance, p. 138.

MARQUES. — Cession des —, étude, p. 28. — Cession libre, résolution de la C. C. I., p. 54, 130. — Emploi par des tiers avec l'autorisation du propriétaire, résolution de la C. C. I., p. 54, 131; étude, p. 140. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Nature des produits convertis par les —, Convention, article 7, application stricte, vœu de la C. C. I., p. 54, 131. — Sociétés affiliées, emploi simultané, résolution de la C. C. I., p. 54. — *Allemagne*. Dépôt, nouvelles dispositions, p. 3, 8. — Preuve de l'enregistrement au pays d'origine, dispense quant à la Grande-Bretagne, avis, p. 73. — *Australie*. Règlement modificatif, p. 137. — *Autriche*. Protection réciproque avec les Pays-Bas, avis, p. 22. — *Cuba*. Loi, p. 37. — *Danemark*. Demandes, avis, p. 62; marques étrangères, ordonnances, p. 5. — *Égypte*. Projet de loi, étude, p. 126. — *États de Syrie et du Liban*. Protection, aperçu général, p. 65. — *Guatemala*. Ordonnance complémentaire, p. 25. — *Grande-Bretagne*. Loi modificative, p. 170, 191. — *Haïti*. Cession et modification des —, loi, p. 94. — *Hongrie*. Procédure judiciaire et administrative, décrets, p. 107, 109. — *Îles Philippines*. Dispositions en vigueur, p. 205. — *Iran*. Écritures en langues étrangères, interdiction, décret, p. 158; statistique, p. 188. — *Nicaragua*. Ordonnance modificative, p. 8. — *Palestine*. Dispositions en vigueur, p. 47; oppositions, procédure, règlement, p. 138. — *Panama*. Oppositions, décret, p. 65. — V. Administrations de la propriété industrielle; Conventions particulières; Droit de priorité; Expositions; Marques collectives; Marques internationales; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

MARQUES COLLECTIVES. — *Allemagne*. Registre des —, tenue, instructions, p. 8. — *Belgique*. Mesures d'exécution, p. 154. — *Danemark*. Demandes, avis, p. 63. —

*Luxembourg*. Décret portant création d'une — artisanale, p. 7.

MARQUES ÉTRANGÈRES. — La contrefaçon des — dans les pays d'industrie naissante, étude, p. 83. — *Danemark*. Ordonnances concernant la protection des —, p. 5, 6.

MARQUES INTERNATIONALES. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Limitation territoriale éventuelle, étude, p. 66. — V. Arrangement de Madrid (marques); Enregistrement international des marques; Statistique.

MÉDAILLES. — V. Récompenses industrielles.

METTETAL, RENÉ. — V. Table bibliographique.

MODÈLES. — V. Arrangement de La Haye; Dépôt international des dessins ou —; Dessins et —; Statistique; Taxes.

MODÈLES D'UTILITÉ. — *Allemagne*. Dépôt, instructions, p. 8. — V. Administrations de la propriété industrielle; Droit de priorité; Propriété industrielle; Statistique; Taxes.

MÖHRING, PHILIPP. — V. Table bibliographique.

MONOPOLE. — Marques concernant des produits de —, résolution de la C. C. I., p. 54.

## N

NAVIGATION AÉRIENNE. — V. Conventions particulières.

NERRETER, PAUL. — V. Table bibliographique.

NICARAGUA. — Marques, ordonnance modificative, p. 8.

NOM COMMERCIAL. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Protection et délimitation du —, résolutions de la C. C. I., p. 54, 131. — *Cuba*. Loi, p. 37. — *Guatemala*. Ordonnance complémentaire, p. 25. — *Panama*. Oppositions, décret, p. 65. — *Suisse*. Nouvelles dispositions, p. 26. — V. Conventions particulières; Registre du commerce.

NORVÈGE. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

NOTRE ENQUÊTE SUR LES RÉUNIONS INTERNATIONALES PROJETÉES À BERNE, étude, p. 66.

NOUVEAUTÉ. — V. Brevets.

NUMÉROTATION INTERNATIONALE. — V. Brevets.

## O

OEUVRES DES ARTS APPLIQUÉS. — Vœu de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 145.

OPPOSITIONS. — V. Panama.

## P

**PALESTINE.** — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Lettre de —, p. 17. — Marques, oppositions, procédure, règlement, p. 138. — Propriété industrielle, dispositions en vigueur, p. 17.

**PANAMA.** — Brevets, marques et noms commerciaux, oppositions, décret, p. 65.

**PAYS-BAS.** — Association contre la concurrence déloyale, création, p. 88. — Conseil des brevets, 25<sup>e</sup> anniversaire, p. 118. — Lettre des — (S. A. van Wien), p. 198. — **Jurisprudence. V. Table systématique.**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES.** — V. Droit de priorité.

**PINZGER, WERNER.** — V. Table bibliographique.

**POLOGNE.** — Expositions, protection temporaire, avis, p. 65. — Traité de commerce et de navigation avec la France, p. 96.

**POMPÉRY DE, ELEMÉR.** — Nécrologie, p. 134.

**POUR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES ACTES REVISÉS À LONDRES EN 1934, étude, p. 181.**

**PRIORITÉ.** — V. Droit de —.

**PRIORITÉS MULTIPLES.** — V. Droit de priorité; Grande-Bretagne.

**PRIVILÈGES INDUSTRIELS.** — V. Brevets; Uruguay.

**PROCÉDURE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE.** — V. Hongrie; Marques.

**PRODUITS ALIMENTAIRES.** — V. Appellations d'origine; Produits divers; Vins.

**PRODUITS DE MONOPOLE.** — V. Monopole.

**PRODUITS DIVERS.** — *Autriche.* Meubles et matelas usagés et pipes en bois, commerce, ordonnances, p. 8, 195. — *France.* Commerce du lait, fraudes, répression, décret, p. 28; fromages, appellations d'origine, décret, p. 195. — *Luxembourg.* « Roquefort », protection, arrêté, p. 26. — *Tchécoslovaquie.* « Carpes de Trébon », protection, ordonnance, p. 109. — V. Appellations d'origine; Produits étrangers; Vins.

**PRODUITS ÉTRANGERS.** — *France.* Appellations d'origine des —, décrets, p. 6, 123.

« **PROPAGANDA** ». — *Allemagne.* Emploi de ce terme, interdiction, avis, p. 121.

**PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.** — Les conventions particulières en matière de —, étude, p. 42. — *Cuba.* Loi, p. 37, 58, 73, 89. — *Espagne.* Protection auprès du Gouvernement de Burgos, p. 72, 134, 150; taxes, moratoire, ordonnance, p. 106. — *États de Syrie et du Liban.* Taxes, arrêté, p. 24; protection, aperçu général, p. 68. — *Hongrie.* Certificats, légalisation, formalités, p. 109. — *Palestine.* Protection de la —, renseignements, p. 17. — *Tanger (Zone de —).* Code de commerce, dispo-

sitions en vigueur, p. 158. — V. Arrangements de Madrid et de La Haye; Convention d'Union; Conventions particulières; Expositions; Statistique; Taxes; Union internationale.

**PROPRIÉTÉ SCIENTIFIQUE.** — Protection, postulats du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 145. — *France.* L'évolution de l'idée de la protection de la —, p. 168; médaille de la recherche scientifique, création, décret, p. 189.

**PROTECTION TEMPORAIRE.** — V. Expositions.

**PUBLICATION ANTÉRIEURE.** — V. Brevets; Divulcation antérieure.

**PUBLICITÉ.** — Procédés déloyaux, lutte, résolution de la C. C. I., p. 132. — *Cuba.* Loi, p. 37. — *France.* Formalités de — des sociétés, décret-loi, p. 8. — V. Concurrence déloyale.

**PULITZER, OTTO.** — V. Table bibliographique.

**PUPIKOFER, MAXIME.** — Étude sur le nouveau projet de loi égyptien sur les marques, p. 126.

## R

**RAISONS DE COMMERCE.** — V. Nom commercial.

**RAISONS SOCIALES.** — V. Nom commercial.

**RÉCLAME.** — V. Concurrence déloyale; Publicité.

**RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES.** — Enregistrement à Berne, postulats du Congrès de la Fédération internationale des Associations d'inventeurs et d'artistes industriels, p. 144.

**REGISTRE DU COMMERCE.** — *Suisse.* Nouvelles dispositions, p. 26. — *Tanger (Zone de —).* Code de commerce, dispositions en vigueur, p. 158. — V. Nom commercial.

**RENOUVELLEMENT.** — V. Marques.

**REPRODUCTION SERVILE.** — V. Concurrence déloyale.

**RESTAURATION.** — V. Brevets; Taxes.

**RÉUNION TECHNIQUE.** — Programme de la future —, étude, p. 66.

**REVENDEICATION DU DROIT DE PRIORITÉ.** — V. Droit de priorité.

**RIEMSCHEIDER, AUGUST.** — V. Table bibliographique.

**RISTOW, ERIC.** — V. Table bibliographique.

« **ROQUEFORT** ». — *Luxembourg.* Protection, arrêté, p. 26.

## S

**SALARIÉS.** — V. Inventions d'employés.

**SCHÖN, TIBOR.** — V. Table bibliographique.

**SCHRÖETER, KURT.** — V. Table bibliographique.

**SERVICE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES.** — V. Arrangement de Madrid (marques); Enregistrement international des marques; Marques internationales.

**SERVICE DU DÉPÔT INTERNATIONAL DES DES- SINS OU MODÈLES.** — V. Arrangement de La Haye; Dépôt international; Dessins ou modèles internationaux.

**SIGNES ET POINÇONS DE CONTRÔLE ET DE GARANTIE.** — V. Insignes de souveraineté.

**SOCIÉTÉS.** — *France.* Publicité des —, formalités, décret-loi, p. 8.

**SOCIÉTÉS AFFILIÉES.** — Marques, emploi simultané par des —, résolution de la C. C. I., p. 54, 128.

**STATISTIQUE.** — Revue pour 1935, p. 14. — Statistique générale de la propriété industrielle pour 1936, p. 206. — *Iran.* Les marques enregistrées de 1926 à 1937, p. 188. — *Italie.* Propriété industrielle de 1923 à 1936, p. 151, 152. — *Suisse.* La propriété industrielle de 1934 à 1936, p. 118 à 120.

**SUISSE.** — « Cognac », « Armagnac » et autres produits vinicoles, convention avec la France, p. 65. — **Jurisprudence. V. Table systématique.** — Propriété industrielle, statistique de 1934 à 1936, p. 118 à 120. — Registre du commerce et raisons de commerce, dispositions nouvelles, p. 26.

**SUMAN, DR JANKO.** — Retraite, p. 205.

## T

**TANGANVIKA.** — V. Territoire de —.

**TANGER (ZONE DE).** — Propriété industrielle, dispositions du Code de commerce, p. 158.

**TAXES.** — *Allemagne.* Brevets, instructions, p. 8. — *Espagne.* Moratoire, ordonnances, p. 72, 106, 134. — *États de Syrie et du Liban.* Propriété industrielle, arrêté modificatif, p. 24. — *France.* Brevets et certificats d'addition, arrêtés, p. 64, 109, 170. — *Mandchoukouo.* Actes affectant les brevets, loi, p. 126.

**TCHÉCOSLOVAQUIE.** — Appellations d'origine « Carpes de Trébon », protection, ordonnance, p. 109.

**TERRITOIRE DE TANGANYIKA.** — Enlree dans l'Union, p. 189.

## U

**UNION INTERNATIONALE.** — État au 1<sup>er</sup> janvier 1937, p. 2. — L'— en 1936, étude, p. 8. — *Allemagne, Danemark et États-Unis.* Actes de Londres, ratification, p. 153. — *Danemark.* Actes de La Haye, adhésion, p. 121. — *Territoire de Tanganyika.* En-

trée dans l'—, p. 189. — V. Actes de La Haye; Actes de Londres; Arrangements de Madrid et de La Haye; Conférence de Lisbonne; Congrès et assemblées; Convention d'Union; Réunion technique.

UN NOUVEAU PROJET DE LOI ÉGYPTIEN SUR LES MARQUES, étude (M. Pupikofer), p. 126.

URUGUAY. — Brevets, avis, publications, ordonnance, p. 181. — Privilèges industriels, concession, décret modificatif, p. 28.

## V

VINS. — *Argentine*. Appellations d'origine, décret, p. 169. — *Belgique*. Notifications d'appellations italiennes et luxembourgeoises, p. 3, 105. — *États de Syrie et du*

*Liban*. Appellations d'origine, protection, aperçu général, p. 65. — *France*. Appellations d'origine contrôlées de divers vins; « Champagne » et « Cognac », décrets, p. 28, 42, 106, 109, 138, 139, 195. — *France—Suisse*. Protection des appellations « Cognac » et « Armagnac », p. 65. — *Luxembourg*. Appellations régionales, arrêté, p. 65; « Champagne » et « Cognac », protection, arrêtés, p. 25, 94. — V. Appellations d'origine.

VOJÁČEK, J. — V. Table bibliographique.

## W

WASSERMANN, MARTIN. — Lettre d'Allemagne, p. 85.

WIEN (VAN, S. A.). — Lettre des Pays-Bas, p. 198.

WILCKENS, HUGO. — V. Table bibliographique.

WIRTH, RICHARD. — V. Table bibliographique.

## Y

YUGOSLAVIE. — Administration de la propriété industrielle, changement de Direction, p. 205. — Expositions, protection temporaire, avis, p. 28, 83.

## Z

ZONE DE TANGER. — V. Tanger (Zone de —).

## TABLE SYSTÉMATIQUE DE JURISPRUDENCE

### A. Schéma.

#### I. Brevets

##### 1. Formation du droit.

- a) Personnes brevetables, inventions d'employés, droit moral.
- b) Inventions brevetables ou non (nouveau, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).

##### 2. Acquisition du droit.

- a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.
- b) Taxes de dépôt, mandataires.
- c) Protection aux expositions.

##### 3. Étendue et conservation du droit.

- a) Interprétation des brevets.
- b) Obligation d'exploiter.
- c) Annuités.
- d) Prorogation.
- e) Restauration.
- f) Droit de possession personnelle, etc.

##### 4. Mutation du droit.

- a) Cession.
- b) Licences.

##### 5. Extinction du droit.

Annulation, expiration, etc.

##### 6. Sanctions civiles et pénales.

Contrefaçon, procédure, capacité d'agir en justice, saisie, etc.

##### 7. Droit international en matière de brevets.

- a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.
- b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples.
- c) Traités bilatéraux.

#### II. Modèles d'utilité

#### III. Dessins et modèles industriels

#### IV. Marques de fabrique ou de commerce

##### 8. Acquisition du droit.

- a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).

##### b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.):

Marques individuelles.

Marques collectives.

##### c) Marques d'agents.

##### 2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques.

- a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).
- b) Dénominations génériques ou de qualité.
- c) Noms patronymiques et noms géographiques.
- d) Emblèmes.
- e) Marques libres (Freizeichen).
- f) Traductions de marques enregistrées ou employées.

##### 3. Étendue et conservation du droit.

Effets de l'enregistrement. Obligation d'exploiter. Renouvellement.

##### 4. Mutation du droit.

##### 5. Extinction du droit.

- a) Conflit entre deux marques.
- b) Non usage et usucapion.
- c) Abandon et tolérance.

##### 6. Sanctions civiles et pénales.

Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.

##### 7. Droit international en matière de marques.

- a) Droit international commun (indépendance des marques).
- b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité et droit de possession personnelle, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
- c) Traités bilatéraux.

#### V. Nom commercial

#### VI. Indications de provenance

#### VII. Concurrence déloyale

## B. Espèces publiées dans la *Propriété industrielle* (année 1937) et classées d'après le schéma ci-dessus.

| I. BREVETS                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |     | Pages |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-------|
| 1. Formation du droit                                                                                                                                                                                                                                                                                                |     |       |
| a) Personnes brevetables, inventions d'employés, droit moral.                                                                                                                                                                                                                                                        |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| b) Inventions brevetables ou non (nouveauté, produits chimiques, pharmaceutiques, horticoles, etc.).                                                                                                                                                                                                                 |     |       |
| <i>Belgique.</i> Un brevet étranger constitue — contrairement à ce qui était admis jusqu'ici — une antériorité à partir du jour où il a été <i>demandé</i> et non pas du jour où il a été publié (Cour de Bruxelles, 1935) . . . . .                                                                                 | 198 |       |
| <i>France.</i> Est brevetable comme procurant un résultat industriel nouveau la combinaison nouvelle d'éléments puisés dans le domaine public (idée de reporter à l'arrière de la voiture automobile tout ce dont le conducteur peut avoir un besoin urgent en cours de route) (Paris, Cour d'appel, 1936) . . . . . | 19  |       |
| Constitue une invention brevetable la réunion d'éléments ou de moyens connus si, par cela, l'on obtient un résultat nouveau (Paris, Cour d'appel, 1937) . . . . .                                                                                                                                                    | 166 |       |
| <i>Pays-Bas.</i> Une invention décrite dans des publications rendues publiques à l'étranger ne peut être considérée comme nouvelle aux Pays-Bas (Office des brevets, 1936) . . . . .                                                                                                                                 | 199 |       |
| 2. Acquisition du droit                                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |       |
| a) Formalités, examen, modifications apportées au cours de la procédure de délivrance, communication des dossiers, etc.                                                                                                                                                                                              |     |       |
| <i>Autriche.</i> Lorsque, pendant la procédure d'appel, l'opposant retire son opposition, le brevet doit être délivré sans autre examen (Section des recours, 1937) . . . . .                                                                                                                                        | 185 |       |
| b) Taxes de dépôt, mandataires.                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| c) Protection aux expositions.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| 3. Étendue et conservation du droit                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |       |
| a) Interprétation des brevets.                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |       |
| <i>Autriche.</i> Il suffit que l'objet de revendications accessoires soit nouveau par rapport aux éléments de la revendication principale (Cour des brevets, 1936) . . . . .                                                                                                                                         | 185 |       |
| <i>Norvège.</i> L'étendue de la protection d'un brevet n'est pas limitée aux formes d'exécution pratique indiquées à titre d'exemples dans la description. Elle s'étend à toutes les formes équivalentes d'exécution basées sur la solution trouvée par l'inventeur (Oslo, Cour suprême, 1933) . . . . .             | 72  |       |
| <i>Pays-Bas.</i> Les constatations faites par le juge du fond en ce qui concerne le contenu d'un brevet et la valeur des antériorités opposées lient la Cour suprême (Cour suprême, 1936) . . . . .                                                                                                                  | 199 |       |
| Pour déterminer la portée d'un brevet il faut se reporter en premier lieu au libellé de la revendication, ensuite aux revendications accessoires et à la procédure de délivrance (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                                                                      | 199 |       |
| b) Obligation d'exploiter.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |     |       |
| <i>Belgique.</i> Ne peut revendiquer le bénéfice de la prorogation pour la durée de la guerre le breveté étranger dont le pays n'accordait pas, sur ce point, la réciprocité aux Belges (Cour de Bruxelles, 1935) . . . . .                                                                                          | 198 |       |
| c) Annuités.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| d) Prorogation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| e) Restauration.                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| f) Droits de possession personnelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |       |
| <i>Danemark.</i> Le droit de possession personnelle ne peut prendre naissance qu'en faveur de l'industriel qui a fabriqué ou utilisé l'objet breveté <i>dans son propre établissement</i> (Copenhague, Cour suprême, 1923) . . . . .                                                                                 | 114 |       |
| <i>Pays-Bas.</i> La vente, par un tiers, avant la publication de la demande de brevet, d'un objet breveté ne constitue pas une infraction à la loi sur les brevets (Cour suprême, 1936) . . . . .                                                                                                                    | 199 |       |
| 4. Mutation du droit                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |     |       |
| a) Cession.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |     |       |
| Néant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| b) Licences.                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |     |       |
| <i>Autriche.</i> Une licence obligatoire ne peut être concédée que pour des motifs impérieux (Bureau des brevets, 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                    | 185 |       |
| <i>France.</i> Le licencié n'est pas recevable à intervenir à l'action en contrefaçon intentée par le titulaire du brevet (Paris, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                                                      | 19  |       |
| <i>Pays-Bas.</i> L'action tendant à obtenir une licence obligatoire est recevable du seul fait que le breveté a refusé au titulaire d'une invention postérieure et dépendante l'autorisation d'utiliser l'invention antérieure (Office des brevets, section des recours, 1936) . . . . .                             | 199 |       |
| 5. Extinction du droit                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |       |
| Annulation, expiration, etc.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |     |       |
| <i>Autriche.</i> Dans une action en nullité d'un brevet pour absence de caractère inventif, il incombe au <i>demandeur</i> de faire la preuve de ses allégations (Bureau des brevets, 1936) . . . . .                                                                                                                | 185 |       |
| 6. Sanctions civiles et pénales                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |       |
| Contrefaçon, procédure, capacité d'agir en justice, saisie, etc.                                                                                                                                                                                                                                                     |     |       |
| <i>Autriche.</i> Est inopérant le retrait, en deuxième instance, d'une action en nullité d'un brevet annulé en première instance (Cour des brevets, 1937) . . . . .                                                                                                                                                  | 185 |       |
| <i>France.</i> En principe, la contrefaçon s'apprécie d'après les ressemblances, mais les différences entre un objet breveté et une prétendue contrefaçon peuvent, dans certains cas et exceptionnellement, re-                                                                                                      |     |       |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| vêtir un caractère fondamental conduisant à une combinaison dislinete (Paris, Cour d'appel, 1936)                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pages<br>19 |
| <i>Pays-Bas.</i> La mise en circulation de produits obtenus par l'utilisation indirecte d'un procédé ne peut pas être poursuivie sur la base de la loi sur les brevets (Cour d'Amsterdam, 1935; Cour d'Arnhem, 1936). — En sens contraire: Est illicite la vente non autorisée d'un produit obtenu par application illicite d'un procédé protégé (Cour suprême des Indes néerlandaises)    | 199         |
| Il y a violation d'un brevet lorsqu'un tiers livre à autrui, sans autorisation du breveté, les pièces nécessaires pour utiliser un procédé breveté (Cour suprême, 1936)                                                                                                                                                                                                                    | 199         |
| <b>7. Droit international en matière de brevets</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |             |
| <i>a) Droit international commun. Indépendance des brevets, etc.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |             |
| <i>Autriche.</i> L'obligation pour les étrangers de constituer un mandataire domicilié dans le pays doit être observée même si l'une seule des personnes opérant un dépôt est étrangère (Bureau des brevets, 1937)                                                                                                                                                                         | 185         |
| <i>Belgique.</i> La date à prendre en considération pour apprécier, du point de vue de l'antériorité à un brevet belge, si une invention est déjà brevetée à l'étranger, est celle de la demande et non celle de l'octroi du brevet étranger, même si, en vertu de sa loi nationale, la durée de ce brevet ne prend cours qu'à partir de la concession effective (Cour de Bruxelles, 1935) | 198         |
| <i>b) Droit international conventionnel. Assimilation aux nationaux, droit de priorité, priorités multiples, etc.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |
| <i>Autriche.</i> Un Autrichien ne peut pas exercer dans son pays le droit de priorité unioniste. Cette règle s'applique aussi en cas de cession du droit ou du dépôt à un étranger (Bureau des brevets, 1936)                                                                                                                                                                              | 185         |
| <i>Belgique.</i> Pour l'application de la loi du 11 octobre 1919 prolongeant la durée de certains brevets, il n'y a pas assimilation des étrangers aux nationaux, mais réciprocité (Cour de Bruxelles, 1935)                                                                                                                                                                               | 198         |
| <i>Hongrie.</i> Le délai de priorité unioniste doit être complé, même pour les faits soumis au texte de Washington, à partir du dépôt de la première demande de brevet (Budapest, Cour suprême, 1935)                                                                                                                                                                                      | 149         |
| <i>Pays-Bas.</i> Par « première demande » au sens de la Convention d'Union, il faut entendre le dépôt fait auprès de l'autorité compétente du premier pays, que ce dépôt ait été maintenu ou retiré (Office des brevets, 1935)                                                                                                                                                             | 199         |
| <i>c) Traités bilatéraux.</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |             |

Néant.

**II. MODÈLES D'UTILITÉ**

Néant.

**III. DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS**

|                                                                                                                                                                                                                                   |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <i>France.</i> La loi de 1793/1902 s'applique à toute forme littéraire ou plastique nouvelle, le caractère d'originalité et de nouveauté étant la condition nécessaire et suffisante de la protection (Paris, Cour d'appel, 1936) | 19 |
| Est protégeable le modèle créé en Hollande, puis cédé à une personne habile à poursuivre en France,                                                                                                                               |    |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| quand bien même ledit modèle ne pouvait être protégé aux Pays-Bas (Paris, Cour d'appel, 1936)                                                                                                                                                                                                                                   | Pages<br>19 |
| Le fait, par le propriétaire d'un bar, de posséder dans son établissement, en fait de sièges, des chaises du modèle incriminé et reconnu contrefait constitue une contrefaçon (Paris, Cour d'appel, 1936)                                                                                                                       | 19          |
| Lorsqu'il est établi dans sa matérialité, le délit de contrefaçon implique qu'il a été commis sciemment (Paris, Cour d'appel, 1936)                                                                                                                                                                                             | 19          |
| Le fait d'avoir établi ou fait établir, sans l'autorisation de l'auteur, sous forme de croquis, des reproductions de modèles de robes appartenant en exclusivité à une autre maison, peut constituer la contrefaçon de la loi de 1793 si la détention de ces croquis a permis de copier ces modèles (Paris, Cour d'appel, 1937) | 166         |
| <i>Italie.</i> Une pièce de rechange pour automobiles se distinguant par sa qualité, son fonctionnement, ne possède pas les caractéristiques d'un objet esthétique. Son dépôt comme modèle industriel est nul et de nul effet. Elle peut faire l'objet d'un brevet d'invention (Milan, Tribunal, 1937)                          | 103         |
| <i>Syrie et Liban.</i> Le fait de reprendre un ancien style arabe ne peut être considéré comme une création nouvelle et originale (Damas, Tribunal de commerce, 1931)                                                                                                                                                           | 69          |
| Les droits sur les dessins et modèles sont insaisissables, à moins que ceux-ci n'appartiennent à un fonds de commerce dont ils font partie intégrante (Damas, Tribunal de commerce, 1934)                                                                                                                                       | 69          |
| Quiconque peut utiliser son nom patronymique pour désigner son établissement, à condition de prendre les mesures propres à éviter toute confusion avec un nom commercial déjà existant (Beyrouth, Tribunal, 1934)                                                                                                               | 69          |

**IV. MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE****1. Acquisition du droit**

|                                                                                                                                                                                                                                                                         |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>a) Acquisition par l'usage (marques non enregistrées).</i>                                                                                                                                                                                                           |     |
| <i>Autriche.</i> Quoique ayant un caractère descriptif, les marques peuvent être enregistrées si l'unanimité ou la presque unanimité des cercles intéressés les considèrent comme étant le signe distinctif des produits du déposant (Bureau des brevets, 1936 et 1937) | 185 |
| <i>Danemark.</i> Le licencié d'un brevet d'invention ne peut pas, après dénonciation du contrat, s'approprier et enregistrer en son nom la dénomination donnée à l'invention par l'inventeur lui-même (Copenhague, Cour suprême, 1935)                                  | 18  |
| La propriété d'une marque s'acquiert par l'usage, avec application du principe de l'universalité (Copenhague, Cour suprême, 1934)                                                                                                                                       | 132 |
| <i>Norvège.</i> Doit être annulé l'enregistrement d'une marque notoirement connue comme désignant les produits d'un tiers, même si celui-ci est établi à l'étranger (Oslo, Cour suprême, 1934)                                                                          | 55  |
| <i>Suisse.</i> L'antériorité d'emploi en Suisse ou à l'étranger prime l'antériorité d'inscription (Tribunal fédéral, 1937)                                                                                                                                              | 203 |
| <i>Syrie et Liban.</i> L'emploi d'une marque à l'étranger n'équivaut pas à l'usage dans le pays; il ne peut pas être considéré comme une preuve de propriété (Cour d'appel et de cassation, 1933)                                                                       | 69  |

## b) Acquisition par dépôt et enregistrement (formalités, etc.).

## Marques individuelles

*Argentine.* La nouveauté absolue n'est pas requise: il suffit que la marque proposée à l'enregistrement ne soit pas le signe distinctif d'un autre établissement pour des produits similaires (Buenos-Ayres, Juge fédéral, 1936) . . . . . 35

## Marques collectives

Néant.

## c) Marques d'agents.

*Danemark.* Reste propriété de l'inventeur la dénomination donnée par celui-ci à une invention pour laquelle il a été concédé une licence d'exploitation. Le licencié ne peut pas se l'approprier (Copenhague, Cour suprême, 1935) . . . . . 48

Ne viole pas les droits à la marque enregistrée en faveur d'un agent celui qui importe des produits originaux munis de la marque en cause (Copenhague, Tribunal maritime et commercial, 1928) . . . . . 87

*Pays-Bas.* Une marque peut être licitement utilisée simultanément par l'agent aux Pays-Bas et par le fabricant du produit à l'étranger (Tribunal d'Amsterdam, 1936) . . . . . 200

## 2. Signes qui peuvent ou non être employés comme marques

## a) Éléments constitutifs (agencement, emballage, bouteilles, forme du récipient, forme du produit, couleurs, lettres et chiffres, etc.).

*Allemagne.* La combinaison de couleurs est, en soi, susceptible de protection à titre de conditionnement, mais seulement pour autant qu'elle est connue dans les cercles intéressés comme étant le signe distinctif d'origine de telle fabrique déterminée (*Reichsgericht*, 1936) . . . . . 86

*Autriche.* Sont admises à l'enregistrement les marques plastiques qui, de l'avis des cercles intéressés, ont un caractère distinctif (Bureau des brevets, 1936) . . . . . 186

*Italie.* Une marque plastique étrangère, inscrite au Registre international, peut être admise à la protection en Italie en application de l'article 6 de la Convention de Paris (Bologne, Cour d'appel, 1936) . . . . . 134

## b) Dénominations génériques ou de qualité.

*Allemagne.* La marque *Karlsbader Salz* est protégeable pour distinguer les sels naturels de Karlsbad; cette dénomination ne constitue pas une appellation générique; elle n'est pas tombée dans le domaine public (*Reichspatentamt*, 1936) . . . . . 87

*Autriche.* Sont considérées comme descriptives et, en conséquence, exclues de l'enregistrement, les marques suivantes: *Isol*, pour tuyaux; *Wiener Sport*, pour patins; *Arena*, pour roues à bicyclette; *Perfector*, pour bandages; *Novaseptic*, pour médicaments; *Schokakola*, pour cacao; *Krypton* (nom d'un gaz), pour ampoules électriques; *Mousscellette*, pour tissus; *Standard* et *Presta*, pour bicyclettes; *Bicolor*, pour réflecteurs; *Granit*, pour ustensiles de cuisine et objets en tôle; *Fresco*, pour sucreries; *Ascol*, pour cravates (Bureau des brevets, 1936 et 1937) . . . . . 185

*France.* Est susceptible d'appropriation privative une appellation telle que *Eutensyl* appliquée à un produit destiné à diminuer la tension artérielle (Paris, Cour d'appel, 1936) . . . . . 18

L'appellation créée de toutes pièces puis devenue, depuis, d'un usage courant, peut constituer une marque de fabrique si, au moment du dépôt, elle n'éveillait pas l'idée d'un produit déterminé (marque *Carborundum* (Paris, Cour de cassation, 1936) . . . . . 132

La dénomination *L'Extra-Souple* peut constituer une marque de fabrique valable pour articles en tissu caoutchouté (Paris, Cour d'appel, 1937) . . . . . 148

Constitue une dénomination générique le mot « Monotype » pour désigner un appareil frappant individuellement des caractères d'imprimerie (Paris, Cour de cassation, 1937) . . . . . 203

*Hongrie.* Le mot *Neoxid* est susceptible de constituer une marque enregistrable: expression forgée, il est totalement inconnu (Budapest, Curie royale, 1936) . . . . . 54

*Italie.* Est susceptible de protection la dénomination *Ironclad* pour distinguer des accumulateurs électriques (Milan, Cour d'appel, 1936) . . . . . 19

*Pays-Bas.* Doit être admise à l'enregistrement comme marque la dénomination (*Cottrel*) devenue « descriptive », mais employée, soit dans le pays d'origine, soit aux Pays-Bas, avant qu'elle ne le fût devenue (Cour de La Haye) . . . . . 200

La loi hollandaise sur les marques n'accorde pas de protection aux dénominations devenues génériques avant son entrée en vigueur (Cour d'Amsterdam, 1936) . . . . . 200

Une marque verbale (*Protargol*) peut prendre le caractère d'une appellation descriptive, mais ce fait ne suffit pas pour déposséder le titulaire de son droit (Cour suprême, 1936) . . . . . 200

Ne peut être enregistrée pour défaut de caractère distinctif la marque d'origine étrangère (*Kathodenfallableiter*) qui ne répond pas aux règles fixées par la loi hollandaise (Cour suprême, 1936) . . . . . 200

## c) Noms patronymiques et noms géographiques.

*Autriche.* Est admise à l'enregistrement la marque *Hellas* (Bureau des brevets, 1936) . . . . . 185

*Suisse.* L'appellation *Alt Köln* est susceptible de constituer une marque de fabrique pour eau de Cologne (Zurich, Tribunal de commerce, 1936) . . . . . 150

## d) Emblèmes.

Néant.

## e) Marques libres (Freizeichen).

*Belgique.* Le caractère de nouveauté doit être apprécié en tenant compte de la situation à l'intérieur des frontières nationales (Tribunal de commerce, Bruxelles) . . . . . 197

*Suisse.* La question de savoir si une désignation est devenue une marque libre doit être jugée en application du principe de la territorialité (Tribunal fédéral, 1937) . . . . . 203

## f) Traductions de marques enregistrées ou employées.

Néant.

## 3. Étendue et conservation du droit

Effets de l'enregistrement. Obligation d'exploiter. Renouvellement.

*Allemagne.* Peut être refusé le renouvellement d'une marque licite au moment du dépôt mais prohibée

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |             |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| par les lois ou conventions en vigueur au moment où il est demandé (marque composée d'une croix gammée) ( <i>Reichspatentamt</i> , 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                | Pages<br>87 |
| <i>Autriche</i> . Quoique l'obligation d'exploiter n'existe pas, le titulaire d'une marque enregistrée mais non utilisée ne peut s'opposer à l'emploi par autrui d'une marque identique ou similaire: le danger de confusion n'existe pas (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                          | 186         |
| <i>France</i> . Une marque a été renouvelée huit ans après l'expiration du délai de protection de 15 ans. Le nouveau dépôt n'a pas d'effet rétroactif si la marque n'a pas été employée dans l'intervalle et si l'on peut admettre qu'il ne s'agit pas d'un abandon momentané (Grenoble, Cour d'appel, 1936) . . . . .            | 115         |
| La marque de fabrique régulièrement déposée peut survivre à l'expiration du brevet pris pour s'assurer le monopole de la fabrication du produit couvert par la marque (Paris, Cour de cassation, 1936) . . . . .                                                                                                                  | 132         |
| (Paris, Cour d'appel, 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 148         |
| <i>Hongrie</i> . Le simple fait que le titulaire d'une marque a été contraint d'interrompre la mise en vente de ses produits ne saurait être interprété dans le sens d'un abandon de ladite marque (Budapest, Cour suprême, 1934) . . . . .                                                                                       | 116         |
| <i>Italie</i> . Une marque verbale d'origine italienne ne peut être protégée que sous son aspect figuratif attendu que la loi sur les marques ne vise que les marques figuratives. (Restent toutefois réservées les dispositions législatives relatives à la protection du nom commercial.) (Turin, Cour d'appel, 1936) . . . . . | 35          |
| <i>Syrie et Liban</i> . La marque appartient au premier usager; l'enregistrement est purement déclaratif de droit (Beyrouth, Cour de cassation, 1928) . . . . .                                                                                                                                                                   | 69          |

#### 4. Mutation du droit

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>France</i> . N'est pas habile à intenter une action en contrefaçon le cessionnaire qui a omis de faire inscrire sur le registre des marques la transmission de propriété (Grenoble, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                             | 70  |
| A défaut d'inscription sur le registre spécial prévu par la loi du 26 juin 1920, la cession d'une marque ne produit aucun effet à l'égard des tiers (Grenoble, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                                     | 115 |
| Est illicite le fait par un indivisaire de concéder à un tiers l'usage d'une marque et commet une usurpation le tiers qui se sert de la marque en pleine connaissance de la cause (Montpellier, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                    | 115 |
| <i>Norvège</i> . Est valable la cession d'une marque d'origine étrangère portant, en l'absence d'un établissement sis en Norvège, sur le droit de vente des produits dans ce pays: la clientèle constituée, aux termes du § 6 de la loi, « l'entreprise où il est fait usage de la marque » (Oslo, Cour suprême, 1927) . . . . . | 35  |
| <i>Pays-Bas</i> . La cession d'une marque n'est valable que si elle est faite par stipulation expresse et écrite: à elle seule, la vente de l'entreprise ne suffit pas (Cour d'Amsterdam, 1936) . . . . .                                                                                                                        | 200 |

#### 5. Extinction du droit

##### a) Conflit entre deux marques.

*Allemagne*. La marque *Elektro-Uhr* (pour montres, instruments de signalisation, de contrôle et de sûreté)

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| n'est pas une contrefaçon de la marque <i>Elektro-zeit</i> (pour instruments chronométriques) ( <i>Reichsgericht</i> , 1936) . . . . .                                                                                                                                                                               | Pages<br>85 |
| Les mots <i>Osram</i> et <i>Difram</i> , pour ampoules électriques, sont susceptibles d'être confondus ( <i>Reichsgericht</i> , 1936) . . . . .                                                                                                                                                                      | 86          |
| <i>Autriche</i> . La similarité est admise dès qu'un danger de confusion existe quant au sens du mot, à l'aspect ou à la prononciation: <i>Vasoform</i> fait échec à <i>Vasocor</i> , <i>Agarol</i> à <i>Gamarol</i> , <i>Alma</i> à <i>Alfa</i> , <i>Vita</i> à <i>Vitosan</i> (Bureau des brevets, 1937) . . . . . | 186         |
| Tout propriétaire unioniste d'une raison sociale peut demander la radiation d'une marque identique ou similaire à ladite raison sociale et enregistrée à une date postérieure (art. 8 de la Convention d'Union et § 10 de la loi sur les marques) (Cour des brevets, 1937) . . . . .                                 | 186         |
| Sont considérés comme similaires: les produits en métal et les câbles; les instruments tranchants et les faux; le linge pour hommes et les pullovers; les vêtements et les étoffes; la margarine et les produits alimentaires (Bureau des brevets, 1936 et 1937) . . . . .                                           | 186         |
| <i>Belgique</i> . La marque <i>Rosée Printanière</i> fait échec à <i>Rosée pour les Bébés</i> , de même <i>D. D.</i> à <i>P. D.</i> , <i>Lysol</i> à <i>Lysomol</i> , <i>Dynamic</i> à <i>Dynamine</i> , <i>Cosmos</i> à <i>Cosma</i> , <i>Rocalo</i> à <i>Recoralo</i> . . . . .                                    | 197         |
| <i>France</i> . La dénomination <i>Detensyl</i> (pour produits pharmaceutiques) constitue une imitation illicite de l'appellation <i>Eutensyl</i> (Paris, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                              | 18          |
| Peuvent être confondues les dénominations <i>Menu-prix</i> et <i>Monoprix</i> (Orléans, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                | 70          |
| Est illicite l'apposition de son nom sur ses propres produits dès lors qu'une marque ancienne et connue est constituée par une dénomination analogue (« Sirop Delabarre » et « Baume de dentition Delabarre ») (Dijon, Tribunal civil, 1934) . . . . .                                                               | 115         |
| <i>Italie</i> . Il y a contrefaçon de marque dès que les marques en présence peuvent être confondues, que les produits couverts par elles soient similaires ou non (Milan, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                             | 149         |
| <i>Japon</i> . Constitue une contrefaçon l'emploi d'une marque, dont l'aspect général offre avec la marque authentique une étroite similitude; les dissimulances de détail et la différence des prix de vente ne font pas disparaître les possibilités de confusion (Tokio, Cour civile de district, 1936) . . . . . | 149         |
| <i>Pays-Bas</i> . La dénomination <i>National-Krupp</i> ne peut être confondue avec les marques <i>National</i> , <i>La Nationale</i> , <i>The National Cash register company</i> et <i>National Farbband</i> (La Haye, Tribunal, 1935) . . . . .                                                                    | 149         |
| <i>Suisse</i> . En matière d'imitation, c'est la première marque enregistrée qui doit servir de base et l'adjonction d'un texte à une marque purement figurative ne peut pas écarter le risque de confusion (Tribunal fédéral, 1936) . . . . .                                                                       | 116         |

##### b) Non usage et usucapion.

|                                                                                                                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Autriche</i> . Le titulaire d'une marque enregistrée, mais non utilisée, ne peut s'opposer à l'emploi par autrui d'une marque identique ou similaire: le danger de confusion n'existe pas (Cour suprême, 1937) . . . . . | 186 |
| <i>Hongrie</i> . Le simple fait que le titulaire d'une marque a été contraint d'interrompre la mise en vente de ses produits ne saurait être interprété dans le sens                                                        |     |

d'un abandon de ladite marque (Budapest, Cour suprême, 1934) . . . . . 116

### c) Abandon et tolérance.

*Belgique.* Le fait d'une absence de protestation contre l'emploi d'une dénomination pendant une certaine durée ou le fait que cette dénomination serait devenue usuelle dans plusieurs pays étrangers ne suffisent pas à entraîner la chute dans le domaine public (Bruxelles, Tribunal de commerce, 1937) . . . . . 201

*Italie.* Une marque verbale peut choir dans le domaine public si elle est utilisée constamment, non seulement par les spécialistes, mais dans la branche du commerce ou de l'industrie en cause et si le propriétaire a omis de la défendre (Milan, Cour d'appel, 1936) . . . . . 19

*Suisse.* L'abandon du droit à la marque ne doit pas être présumé. Pour que la marque subsiste, il suffit qu'elle soit encore envisagée comme marque individuelle dans une partie des cercles intéressés (Lausanne, Tribunal fédéral suisse, 1936) . . . . . 72

## 6. Sanctions civiles et pénales

Contrefaçon, procédure, capacité d'ester en justice, confiscation, saisie, etc.

*Belgique.* Doit être annulé le dépôt effectué de mauvaise foi (dépôt effectué par un agent en fraude des droits de sa commettante étrangère) (Tribunal de Verviers, 1937) . . . . . 197

*France.* Un syndicat professionnel dont les adhérents fabriquent un produit et le vendent sous une dénomination ayant fait l'objet d'un dépôt de marque est fondé à demander l'annulation de cette marque en arguant du fait que celle-ci serait tombée dans le domaine public (Paris, Cour de cassation, 1936) . . . . . 132

Constitue le délit d'apposition frauduleuse d'une marque le fait, par un garagiste, de se servir d'un appareil distributeur d'essence portant la marque d'une maison pour débiter des essences provenant d'une autre maison (Tribunal correctionnel de la Seine, 1936) . . . . . 134

*Italie.* Constitue une violation de marque la vente de pièces de rechange non originales sous le couvert de la marque enregistrée pour la machine (Rome, Cour de cassation, 1936) . . . . . 71

*Norvège.* L'application d'une marque sur des produits destinés à l'étranger équivaut à l'emploi de la marque dans le pays (Oslo, Tribunal de commerce, 1913) . . . . . 88

*Suisse.* Pour que soit applicable la disposition pénale de l'article 24 b et c de la loi sur les marques, il faut que l'usurpation ait lieu sous forme d'apposition de la marque sur un objet fabriqué (Genève, Cour de justice, 1937) . . . . . 88

En tout état de cause, le principe de la territorialité trouve ses limites dans les règles de la bonne foi (Tribunal fédéral, 1937) . . . . . 203

*Syrie et Liban.* Constitue une contrefaçon l'imitation même incomplète et partielle d'une marque s'il existe une possibilité de confusion pour l'acheteur (Alep, Cour d'appel, 1930; Cour d'appel et de cassation, 1929) . . . . . 69

Le fait de donner à une marchandise une appellation correspondant au libellé d'une marque enregistrée ne constitue pas une imitation frappée de sanctions

pénales, mais un acte de concurrence déloyale (Beyrouth, Tribunal, 1931) . . . . . 69

## 7. Droit international en matière de marques

### a) Droit international commun (indépendance des marques).

*Belgique.* La marque étrangère (*Lysol*) reconnue valable, en vertu d'un traité, malgré l'absence de protection dans le pays d'origine, ne peut être annulée au nom d'un principe (absence de caractère distinctif) qui, au moment des faits, n'avait pas acquis l'autorité qu'il a revêtue depuis (Tribunal de commerce, Anvers, 1937) . . . . . 197

*Danemark.* L'usage d'une marque à l'étranger produit le même effet que si elle avait été employée au Danemark (principe de l'universalité de la marque) (Copenhague, Cour suprême, 1934) . . . . . 132

*Hongrie.* L'enregistrement international (en 1923) d'une marque ayant fait antérieurement (en 1901) l'objet en Hongrie d'un enregistrement encore valable assure la protection avec effet à partir de la date du dépôt national (Budapest, Cour suprême, 1934) . . . . . 116

*Norvège.* Doit être annulé l'enregistrement d'une marque notoirement connue comme étant le signe distinctif d'un tiers, même si celui-ci est domicilié à l'étranger (Oslo, Cour suprême, 1934) . . . . . 55

### b) Droit international conventionnel. Convention d'Union de Paris (assimilation aux nationaux, droit de priorité et droit de possession personnelle, protection telle quelle). Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

*Italie.* Est susceptible d'être protégée en Italie (art. 6 de la Convention de Paris) la marque plastique nouvelle et originale, inscrite au Registre international et à laquelle ne s'applique aucun des motifs de refus prévus à l'art. 6 précité (Bologne, Cour d'appel, 1936) . . . . . 134

### c) Traités bilatéraux.

Néant.

## ANNEXE

Liste des marques verbales qui ont fait l'objet d'une décision judiciaire publiée dans „La Propriété industrielle” en 1937:

|                       |     |                 |     |                |     |
|-----------------------|-----|-----------------|-----|----------------|-----|
| Agarol                | 186 | Eutensyl        | 18  | National-Krupp | 149 |
| Alfa                  | 186 | Extra-Souple    | 148 | Neoxid         | 54  |
| Alma                  | 186 | Fresco          | 185 | Novaseptic     | 185 |
| Alt-Köln              | 150 | Gamarol         | 186 | Osrani         | 86  |
| Arena                 | 185 | Granit          | 185 | P. D.          | 197 |
| Ascot                 | 185 | Hellas          | 185 | Perfecta       | 185 |
| Bicolor               | 185 | Ironclad        | 19  | Presta         | 185 |
| Carborundum           | 132 | Isol            | 185 | Protargol      | 200 |
| Cash register company | 149 | Karlsbader Salz | 87  | Rocolo         | 197 |
| Cosma                 | 197 | Kathodenfallab- |     | Recolaro       | 197 |
| Cosmos                | 197 | leiter          | 200 | Rosée          | 197 |
| Cottrel               | 200 | Krypton         | 185 | Schokakola     | 185 |
| D. D.                 | 197 | La Nationale    | 149 | Solubarb       | 201 |
| Delabar               | 115 | Lysol           | 197 | Somnifen       | 201 |
| Delabarre             | 115 | Lysomol         | 197 | Standard       | 185 |
| Betensyl              | 18  | Menuprix        | 70  | The National   | 149 |
| Difram                | 86  | Monoprix        | 70  | Vasacor        | 186 |
| Dynamic               | 197 | Monotype        | 203 | Vasoform       | 186 |
| Dynamine              | 197 | Mousselette     | 185 | Vifa           | 186 |
| Elektro-Uhr           | 85  | National        | 149 | Vitosan        | 186 |
| Elektrozeit           | 85  | National-Farb-  |     | Wiener Sport   | 185 |
|                       |     | band            | 149 |                |     |

## V. NOM COMMERCIAL

*Argentine.* Est illicite la mention, dans catalogue et sur enseigne, de la raison sociale appartenant à un ancien associé lorsqu'elle est de nature à créer une confusion entre l'ancienne et la nouvelle maison (Buenos-Ayres, Cámara Federal, 1936) . . . . . 70

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| <i>Autriche.</i> Le propriétaire d'une raison sociale domicilié dans un pays unioniste peut, aux termes de l'article 8 de la Convention d'Union et du § 10 de la loi sur les marques, demander la radiation d'une marque identique ou similaire à sa firme et enregistrée à une date postérieure (Cour des brevets, 1937) . . . . . | 186      |
| <i>Belgique.</i> Est interdit l'emploi non autorisé du nom <i>Johann Maria Farina</i> (Bruxelles, Tribunal de commerce) . . . . .                                                                                                                                                                                                   | 197, 201 |
| L'usage d'un nom commercial n'est toléré, en dehors d'un abandon volontaire, que lorsque le nom est, par suite d'un usage constant, devenu une sorte de nom commun (tels quinquet, bretelle, calepin) (Bruxelles, Tribunal de commerce, 1932) . . . . .                                                                             | 202      |
| <i>France.</i> Est interdit l'emploi d'un nom commercial appartenant à une maison établie dans un département voisin si cette maison exerce son activité hors de son département et si cet emploi est fait dans l'intention de tirer parti du travail d'autrui (Montpellier, Cour d'appel, 1936) . . . . .                          | 35       |
| <i>Italie.</i> Le droit d'utiliser son nom patronymique à titre de nom commercial ne peut pas faire échec au droit du tiers qui a, le premier, utilisé ce nom comme signe distinctif de ses produits, que celui-ci soit enregistré ou non comme marque (Turin, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                        | 35       |
| Est licite l'emploi d'un nom commercial adopté par un tiers lorsqu'il s'agit d'entreprises d'un genre entièrement différent, à moins que l'on ne prouve que cet emploi provoque des confusions entre les deux maisons homonymes (Milan, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                               | 149      |

## VI. INDICATIONS DE PROVENANCE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Belgique.</i> Est prohibé, parce que de nature à tromper l'acheteur sur l'origine du produit, l'emploi de mentions en langue allemande (comme <i>Köln a. Rh.</i> ) (Tribunal de commerce, Bruxelles) . . . . .                                                                                                                                     | 197 |
| <i>France.</i> Le droit au nom d'origine est imprescriptible et l'inaction des titulaires ne saurait entraîner leur déchéance à revendiquer le droit à l'appellation (en l'espèce <i>Cholet</i> pour désigner des produits textiles). La loi du 6 mai 1919 autorise les syndicats intéressés à agir en justice (Angers, Cour d'appel, 1936) . . . . . | 416 |
| <i>Syrie et Liban.</i> Le mot <i>Cognac</i> pour spiritueux ne constitue pas une appellation tombée dans le domaine public (Cour d'appel et de cassation, 1929) . . . . .                                                                                                                                                                             | 70  |

## VII. CONCURRENCE DÉLOYALE

|                                                                                                                                                                                                                                            |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>Allemagne.</i> Est illicite l'emploi de l'appellation <i>Deutsche Winzerstube</i> pour un local de dégustation alors qu'il existe déjà un cabaret portant le nom <i>Rheinische Winzerstube</i> ( <i>Reichsgericht</i> , 1936) . . . . . | 85  |
| <i>Autriche.</i> Résumé des principes adoptés par la jurisprudence (étude) . . . . .                                                                                                                                                       | 109 |
| Est licite l'annonce d'un commerçant recommandant à sa clientèle de comparer d'abord son produit avec les autres produits du même genre (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                                     | 186 |
| Est également licite le fait de vanter son produit et d'en faire ressortir les avantages par rapport aux produits similaires (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                                                | 186 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Est licite l'appellation <i>Wiener Film</i> pour un film non tourné à Vienne, mais dont le sujet est viennois (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                         | 187 |
| Ne contrevient pas aux bonnes mœurs le fabricant qui impose aux commerçants en gros de vendre son produit seulement à des détaillants affiliés à tel groupement et se soumettant à des conditions données (Cour suprême, 1937) . . . . .                                                                                                                                             | 187 |
| <i>Belgique.</i> Il est interdit de se référer au nom ou à la marque d'un fabricant d'automobiles pour désigner des pièces détachées (Cour de Liège, 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                 | 198 |
| Doit être accueillie la demande en cessation de fabrication d'un type d'appareil constituant la reproduction servile d'un appareil non breveté (Tribunal de commerce, Bruxelles) . . . . .                                                                                                                                                                                           | 197 |
| Est interdit l'emploi d'un modèle non déposé ou d'une combinaison technique non brevetée par une personne à qui ces éléments de documentation ont été confiés en vue d'un travail déterminé (Tribunal de commerce, Bruxelles) . . . . .                                                                                                                                              | 197 |
| <i>France.</i> Il y a faute génératrice d'un dommage le fait, par un revendeur, de vendre sciemment à un prix inférieur des produits à prix imposé, même si le revendeur n'a pas traité directement avec le fabricant (Paris, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                          | 54  |
| Constitue un acte de concurrence déloyale le fait de suborner des employés en vue d'un détournement de clientèle (Paris, Tribunal de commerce de la Seine, 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                           | 70  |
| Il n'est pas permis de faire appel au patriotisme pour engager, sous des prétextes faux, une campagne systématique et publique de dénigrement contre un produit étranger (Paris, Tribunal civil de la Seine, 1936) . . . . .                                                                                                                                                         | 71  |
| Le titre sous lequel paraît un journal ou une revue étant un signe analogue à l'enseigne, susceptible de propriété privée, son usurpation, par une publication similaire et en vue d'attirer la clientèle, constitue un acte de concurrence déloyale (Paris, Tribunal civil de la Seine, 1936) . . . . .                                                                             | 102 |
| Constitue un acte de concurrence déloyale le fait pour un commerçant de chercher à jeter le discrédit sur les produits d'un concurrent en déclarant que ce dernier est de nationalité étrangère (Lyon, Cour d'appel, 1936) . . . . .                                                                                                                                                 | 115 |
| Constitue un acte de concurrence déloyale l'emploi abusif et pouvant faire naître une confusion d'une appellation ( <i>Peau d'ange</i> ), créée par un fabricant, surtout si, en attribuant cette appellation à des tissus de qualité inférieure, l'on contribue à l'avisement des tissus de luxe couverts par la marque en cause (Tribunal de commerce de la Seine, 1937) . . . . . | 148 |
| La liberté de commerce et de l'industrie s'oppose à ce que la fabrication et la vente de pièces détachées que ne protège plus un brevet, soient considérées comme illicites lorsqu'elles ne s'accompagnent pas de concurrence déloyale (Paris, Cour de cassation, 1937) . . . . .                                                                                                    | 203 |
| <i>Italie.</i> La réclame qui n'est pas rigoureusement conforme à la vérité (vantardise) ne devient illicite que lorsqu'elle tend à léser l'intérêt légitime d'un tiers par le dénigrement des produits de ce dernier ou par l'exploitation de faits et d'éléments d'ordre particulier (Rome, Cour de cassation, 1936) . . . . .                                                     | 19  |
| Constitue un acte de concurrence déloyale le fait de prétendre à tort ou à raison, par circulaires, que                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| le produit d'un concurrent -- qui s'est livré à une réclame exagérée -- est inférieur à ses propres produits (Rome, Cour de cassation, 1936) . . .                                                                                                                             | Pages<br>19 | une renonciation: elle n'entraîne pas prescription de l'action (Rome, Cour de cassation, 1937) . . .                                                                                                                                                                                         | Pages<br>168 |
| Commets un acte de concurrence déloyale non seulement celui qui a détourné par des moyens illicites la clientèle du concurrent, mais aussi celui qui s'efforce d'empêcher ce dernier d'obtenir des commandes (Rome, Cour de cassation, 1936) . . .                             | 20          | <i>Japon.</i> Constitue un acte de concurrence déloyale le fait, par un tiers, d'adopter, pour des produits de même catégorie, un emballage déjà connu comme étant celui d'une maison déterminée (Tokio, Cour civile de district, 1936) . . .                                                | 149          |
| En cas de violation d'un secret industriel obtenu par des moyens illicites ou dolosifs, il y a lieu d'ordonner la destruction des installations industrielles construites à l'aide du secret trahi et la fermeture de l'établissement en cause (Bolzano, Tribunal, 1936) . . . | 54          | <i>Pays-Bas.</i> Ne sont pas contraires aux usages honnêtes les procédés de réclame comparative prétendant que tel produit ( <i>Solubarb</i> ) est aussi bon et coûte moins cher que tel autre ( <i>Somnifen</i> ) (Cour d'appel, Amsterdam, 1936) . . .                                     | 201          |
| Est illicite le fait, par le commerçant qui vend des pièces de rechange non originales pour des machines munies d'une marque, de faire croire que ces pièces sont fabriquées par le titulaire de la marque (Rome, Cour de cassation, 1936) . . .                               | 71          | Est passible de dommages-intérêts tout boycottage entraînant pour le boycotté l'impossibilité absolue d'exercer son activité commerciale et qui ne porte pas simplement atteinte à telle ou telle activité particulière (Cour d'Amsterdam, 1936) . . .                                       | 201          |
| Est licite la vente de pièces détachées non originales pour une machine non couverte par un brevet (Rome, Cour de cassation, 1936) . . .                                                                                                                                       | 71          | Le revendeur peut être obligé de s'en tenir aux prix imposés par le fabricant (Tribunal de Rotterdam, 1936) . . .                                                                                                                                                                            | 201          |
| Constitue un acte de concurrence déloyale le fait de donner à un produit un aspect extérieur imitant servilement celui d'un produit similaire, que celui-ci soit breveté ou non (Milan, Cour d'appel, 1936) . . .                                                              | 134         | <i>Suisse.</i> Commets un acte illicite celui qui cherche à se débarrasser d'un concurrent nouveau en faisant refuser son admission dans l'association professionnelle de la branche, puis en le faisant boycotter parce qu'il n'en fait pas partie (Lausanne, Tribunal fédéral, 1935) . . . | 20           |
| L'action en concurrence déloyale peut être intentée non seulement en réparation du dommage causé, mais en suppression des causes pouvant entraîner un préjudice (Rome, Cour de cassation, 1937) . . .                                                                          | 168         | Se rend coupable de concurrence déloyale celui qui met en vente des bougies usagées, nettoyées sous le nom de « bougies renouvelées » (Genève, Cour de justice, 1937) . . .                                                                                                                  | 88           |
| La tolérance, par le premier usager, de l'emploi d'une dénomination par un concurrent n'équivaut pas à                                                                                                                                                                         |             |                                                                                                                                                                                                                                                                                              |              |

## TABLE CHRONOLOGIQUE DES JUGEMENTS, ARRÊTS ET DÉCISIONS

| 1842                                             | Pages | 1882                                             | Pages | 1909                                                                    | Pages |
|--------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------|-------|
| Paris, Cour d'appel, 29 janvier . . .            | 145   | Paris, Cour de cassation, 19 juin . . .          | 145   | Paris, Cour d'appel, 6 février . . .                                    | 146   |
|                                                  |       | Paris, Cour d'appel, 20 décembre . . .           | 146   | Paris, Cour d'appel, 30 décembre . . .                                  | 146   |
| <b>1856</b>                                      |       | <b>1884</b>                                      |       | <b>1913</b>                                                             |       |
| Paris, Cour d'appel, 27 mai . . .                | 145   | Paris, Cour de cassation, 14 mars . . .          | 146   | Oslo, Tribunal de commerce, 16 décembre . . .                           | 88    |
| <b>1857</b>                                      |       | <b>1887</b>                                      |       | <b>1922</b>                                                             |       |
| Paris, Cour de cassation, 7 mai . . .            | 145   | Paris, Cour de cassation, 7 mai . . .            | 146   | Lyon, Cour d'appel, 4 septembre . . .                                   | 146   |
| <b>1860</b>                                      |       | <b>1894</b>                                      |       | <b>1923</b>                                                             |       |
| Paris, Cour de cassation, 25 février . . .       | 146   | Nancy, Cour d'appel, 19 décembre . . .           | 147   | Copenhague, Cour suprême, 26 mars . . .                                 | 144   |
| <b>1864</b>                                      |       | <b>1895</b>                                      |       | <b>1924</b>                                                             |       |
| Paris, Cour de cassation, 24 mars . . .          | 145   | Paris, Trib. civil de la Seine, 15 juillet . . . | 146   | Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , chambre des recours, 8 septembre . . . | 87    |
| <b>1870</b>                                      |       | <b>1896</b>                                      |       | <b>1925</b>                                                             |       |
| Paris, Cour de cassation, 21 février . . .       | 147   | Paris, Cour d'appel, 26 juin . . .               | 146   | Paris, Cour de cassation, chambre civile, 26 et 27 mai . . .            | 161   |
| <b>1879</b>                                      |       | <b>1898</b>                                      |       | Beyrouth, Cour des appels correctionnels, 7 novembre . . .              | 69    |
| Paris, Trib. civil de la Seine, 26 juillet . . . | 147   | Besançon, Cour d'appel, 9 mars . . .             | 147   |                                                                         |       |
| Paris, Trib. civil de la Seine, 21 août . . .    | 146   | Paris, Cour de cassation, 22 mars . . .          | 146   |                                                                         |       |
|                                                  |       | <b>1903</b>                                      |       |                                                                         |       |
|                                                  |       | Paris, Cour d'appel, 6 février . . .             | 146   |                                                                         |       |

## 1927

|                                                          | Pages |
|----------------------------------------------------------|-------|
| Oslo, Cour suprême, 3 février . . .                      | 35    |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>16 février . . . . . | 202   |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>20 avril . . . . .   | 201   |

## 1928

|                                                                    |    |
|--------------------------------------------------------------------|----|
| Copenhague, Tribunal maritime et<br>commercial, 18 septembre . . . | 87 |
| Beyrouth, Cour de cassation, 9 octobre                             | 69 |

## 1929

|                                                               |     |
|---------------------------------------------------------------|-----|
| Beyrouth, Cour d'appel et de cassa-<br>tion, 27 mai . . . . . | 70  |
| Alep, Cour d'appel et de cassation,<br>29 juillet . . . . .   | 69  |
| Bruxelles, Cour d'appel, 10 décembre                          | 201 |

## 1930

|                                    |    |
|------------------------------------|----|
| Alep, Cour d'appel, 17 avril . . . | 69 |
|------------------------------------|----|

## 1931

|                                                          |     |
|----------------------------------------------------------|-----|
| Beyrouth, Tribunal, ch. corr., 16 jan-<br>vier . . . . . | 69  |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>4 avril . . . . .    | 202 |
| Damas, Tribunal de commerce, 6 oc-<br>tobre . . . . .    | 69  |

## 1932

|                                                                   |     |
|-------------------------------------------------------------------|-----|
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>27 janvier . . . . .          | 202 |
| Bruxelles, Cour d'appel, 4 juin . . .                             | 202 |
| Beyrouth, Tribunal de commerce,<br>22 juin . . . . .              | 70  |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>2 juillet . . . . .           | 202 |
| Beyrouth, Cour d'appel et de cassa-<br>tion, 12 juillet . . . . . | 70  |
| Paris, Cour d'appel, 26 juillet . . .                             | 32  |
| Bruxelles, Cour de cassation, 24 no-<br>vembre . . . . .          | 198 |
| Beyrouth, Juge de paix français, 8 dé-<br>cembre . . . . .        | 70  |

## 1933

|                                                             |     |
|-------------------------------------------------------------|-----|
| Beyrouth, Cour d'appel et de cassation,<br>4 mars . . . . . | 69  |
| Bruxelles, Cour d'appel, 14 avril . .                       | 202 |
| Oslo, Cour suprême, 3 mai . . . . .                         | 72  |

## 1934

|                                                  |     |
|--------------------------------------------------|-----|
| Copenhague, Cour suprême, 13 février             | 132 |
| Alep, Tribunal mixte, 1 <sup>er</sup> mars . . . | 70  |
| Bruxelles, Tribunal civil, 16 avril . .          | 198 |
| Beyrouth, Tribunal civil, 20 avril . .           | 69  |
| Oslo, Cour suprême, 30 mai . . . . .             | 55  |
| Alep, Tribunal civil mixte, 9 juin . .           | 69  |
| Bruxelles, Tribunal civil, 26 juin . .           | 198 |
| Beyrouth, Cour d'appel, 31 juillet . .           | 69  |

|                                                            |     |
|------------------------------------------------------------|-----|
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 9 novembre . .             | 113 |
| Budapest, Cour suprême, 9 novembre                         | 116 |
| Paris, Trib. civil de la Seine, 17 no-<br>vembre . . . . . | 33  |
| Liège, Tribunal de commerce, 7 dé-<br>cembre . . . . .     | 198 |
| Dijon, Tribunal civil, 24 décembre . .                     | 115 |

## 1935

|                                                                                   |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Grenoble, Tribunal civil, 5 février . .                                           | 115 |
| Bruxelles, Cour d'appel, 9 mars . . .                                             | 198 |
| Vienne, Cour suprême, 10 mars . . .                                               | 187 |
| La Haye, Bureau des brevets, 15 mars                                              | 199 |
| Anvers, Tribunal de commerce, 18 mars                                             | 198 |
| Paris, Cour d'appel, 23 mai . . . . .                                             | 146 |
| Bruxelles, Cour d'appel, 8 juin . . .                                             | 197 |
| Paris, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch., 23 juin . .                             | 145 |
| Utrecht, Tribunal, 13 septembre . . .                                             | 199 |
| Pays-Bas, Cour suprême des Indes<br>Néerlandaises, 11 octobre . . . . .           | 199 |
| Copenhague, Cour suprême, 15 octobre                                              | 18  |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>14 novembre . . . . .                         | 202 |
| Amsterdam, Cour d'appel, 28 novembre                                              | 199 |
| Budapest, Cour suprême, 29 novembre                                               | 149 |
| Lausanne, Tribunal fédéral, 1 <sup>re</sup> sect.<br>civile, 4 décembre . . . . . | 20  |
| La Haye, Tribunal, 17 décembre . . .                                              | 149 |
| Bruxelles, Cour d'appel, 31 décembre                                              | 202 |

## 1936

|                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------|-----|
| Arnhem, Cour d'appel, 8 janvier . . .                              | 199 |
| La Haye, Cour suprême, 10 janvier . .                              | 200 |
| Bruxelles, Tribunal de commerce,<br>30 janvier . . . . .           | 202 |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 30 janvier . . . .                      | 185 |
| Milan, Cour d'appel, 7 février . . . .                             | 19  |
| Beyrouth, Tribunal correct., 14 février                            | 69  |
| La Haye, Cour suprême, 14 février . .                              | 199 |
| La Haye, Cour suprême, 6 mars . . .                                | 199 |
| Rotterdam, Tribunal, 6 mars . . . . .                              | 201 |
| Amsterdam, Cour d'appel, 12 mars . .                               | 200 |
| Amsterdam, Tribunal, 19 mars . . . .                               | 200 |
| Vienne, Cour suprême, 23 mars . . . .                              | 186 |
| La Haye, Cour suprême, 6 avril . . . .                             | 200 |
| Paris, Cour d'appel, 6 avril . . . . .                             | 33  |
| La Haye, Bureau des brevets, 9 avril                               | 199 |
| La Haye, Cour suprême, 17 avril . . .                              | 199 |
| Amsterdam, Cour, 29 avril . . . . .                                | 201 |
| Rome, Cour de cassation, 29 avril . .                              | 19  |
| Paris, Cour de cassation, ch. civile,<br>4 mai . . . . .           | 31  |
| La Haye, Bureau des brevets, 7 mai . .                             | 199 |
| Montpellier, Cour d'appel, 18 mai . .                              | 115 |
| Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 19 mai . .                | 18  |
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 26 mai . . . .                     | 85  |
| Turin, Cour d'appel, 26 mai . . . . .                              | 35  |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 26 mai . . . . .                        | 185 |
| Montpellier, Cour d'appel, 2 <sup>e</sup> ch.,<br>29 mai . . . . . | 35  |
| Budapest, Cour royale hongroise,<br>2 juin . . . . .               | 54  |

|                                                                                          | Pages    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 16 juin . . . .                                          | 86       |
| Milan, Cour d'appel, 19 juin . . . . .                                                   | 134      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 19 juin . . . . .                                             | 185      |
| Amsterdam, Tribunal, 26 juin . . . . .                                                   | 200      |
| Tokyo, Cour civile de district, juillet.                                                 | 149      |
| Beyrouth, Cour d'appel, 2 juillet . . .                                                  | 70       |
| Bologne, Cour d'appel, 2 juillet . . .                                                   | 134      |
| Vienne, Cour des brevets, 4 juillet . .                                                  | 185      |
| Aix, Cour d'appel, 13 juillet . . . . .                                                  | 146      |
| Paris, Cour d'appel, 13 <sup>e</sup> ch., 17 juillet .                                   | 18       |
| Bolzano, Tribunal, 22 juillet . . . . .                                                  | 54       |
| Lyon, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch., 27 juillet                                      | 115      |
| Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 29 juillet .                                    | 19       |
| Lausanne, Tribunal fédéral, 1 <sup>re</sup> ch. civ.,<br>23 septembre . . . . .          | 72       |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 23 septembre . . .                                            | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 29 septembre . . .                                            | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 3 octobre . . . . .                                           | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 8 octobre . . . . .                                           | 186      |
| Vienne, Cour des brevets, 10 octobre                                                     | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 14 octobre . . . .                                            | 186      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , section des re-<br>cours B, 19 octobre . . . . .              | 185      |
| Vienne, Cour suprême, 20 octobre . .                                                     | 186      |
| Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 21 octobre                                      | 54       |
| Buenos-Ayres, juge fédéral, 27 octobre                                                   | 35       |
| Grenoble, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch. civile,<br>27 octobre . . . . .              | 115      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 30 octobre . . . .                                            | 185      |
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 31 octobre . .                                           | 85       |
| Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , chambre des<br>recours, 3 novembre . . . . .            | 87       |
| Bruxelles, Tribunal de commerce, 4 no-<br>vembre . . . . .                               | 202      |
| Lausanne, Tribunal fédéral, 1 <sup>re</sup> sect.<br>civile, 4 novembre . . . . .        | 116      |
| Orléans, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch., 4 no-<br>vembre . . . . .                    | 70       |
| Buenos-Ayres, <i>Camara Federal</i> , 6 no-<br>vembre . . . . .                          | 70       |
| Paris, Tribunal de commerce de la<br>Seine, 9 novembre . . . . .                         | 70       |
| Amsterdam, Cour d'appel, 11 novembre                                                     | 201      |
| Rome, Cour de cassation, 3 <sup>e</sup> sect. civ.,<br>12 novembre/14 décembre . . . . . | 71       |
| Angers, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch. civ., 17 no-<br>vembre . . . . .               | 116      |
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 17 novembre . .                                          | 86       |
| Grenoble, Cour d'appel, 1 <sup>re</sup> ch., 18 no-<br>vembre . . . . .                  | 70       |
| La Haye, Cour suprême, 19 novembre                                                       | 200      |
| Paris, Tribunal civil de la Seine,<br>21 novembre . . . . .                              | 71       |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 24 novembre . . .                                             | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 25 novembre . . .                                             | 185, 186 |
| Bruxelles, Cour d'appel, 26 novembre                                                     | 197      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 26 novembre . . .                                             | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , section des re-<br>cours B, 30 novembre . . . . .             | 185      |
| Paris, Trib. civil de la Seine, 3 <sup>e</sup> ch.,<br>2 décembre . . . . .              | 102      |
| Zurich, Tribunal de commerce, 3 dé-<br>cembre . . . . .                                  | 150      |

|                                                    | Pages |                                                      | Pages |                                                   | Pages    |
|----------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------|----------|
| Leipzig, <i>Reichsgericht</i> , 4 décembre . . .   | 86    | Milan, Tribunal, 1 <sup>re</sup> sect., 29 janvier/  |       | Anvers, Tribunal de commerce, 14 avril            | 197      |
| Milan, Cour d'appel, 5 décembre . . .              | 149   | 10 février . . . . .                                 | 103   | Paris, Cour de cassation, 27 avril . .            | 203      |
| Paris, Cour de cassation, ch. civile,              |       | Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 2 février . | 148   | Vienne, <i>Patentamt</i> , 30 avril . . . .       | 185      |
| 9 décembre . . . . .                               | 132   | Toulouse, Tribunal de commerce, 3 fé-                |       | Dunkerque, 17 mai . . . . .                       | 147      |
| Vienne, Cour suprême, 9 décembre . .               | 186   | vrier . . . . .                                      | 148   | Lansanne, Tribunal fédéral, 19 mai .              | 203      |
| Bagdad, Cour de 1 <sup>re</sup> inst., 10 décembre | 188   | Paris, Trib. de commerce de la Seine,                |       | Vienne, Cour des brevets, 21 mai . .              | 185      |
| Amsterdam, Tribunal, 11 décembre . .               | 199   | 11 <sup>e</sup> ch., 6 février . . . . .             | 148   | Vienne, <i>Patentamt</i> , 21 mai . . . . .       | 185      |
| Paris, Cour de cassation, ch. civile,              |       | Paris, Cour d'appel, 8 février . . . .               | 146   | Vienne, Cour des brevets, 22 mai . .              | 185      |
| 14 décembre . . . . .                              | 88    | Vienne, <i>Patentamt</i> , 8 février . . . .         | 186   | Paris, Trib. civil de la Seine, 27 mai            | 188      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 15 décembre . . .       | 186   | Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 10 février  | 166   | Vienne, Cour suprême, 1 <sup>er</sup> juin . . .  | 186      |
| Paris, Tribunal correct. de la Seine,              |       | Genève, Contr. de justice, section pénale,           |       | Vienne, <i>Patentamt</i> , 4 juin . . . . .       | 185      |
| 22 décembre . . . . .                              | 134   | 15 février . . . . .                                 | 88    | Vienne, <i>Patentamt</i> , 7 juin . . . . .       | 185      |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 22 décembre . . .       | 185   | Helsingfors, Cour suprême, 17 février                | 187   | Vienne, Cour suprême, 9 juin . . . .              | 187      |
| Amsterdam, Cour d'appel, 24 décembre               | 200   | La Haye, Cour suprême, 19 février .                  | 199   | Vienne, <i>Patentamt</i> , section des re-        |          |
| Amsterdam, Cour d'appel, 31 décembre               | 201   | Berlin, <i>Reichspatentamt</i> , chambre des         |       | cours B, 15 juin . . . . .                        | 185      |
|                                                    |       | recours, 23 février . . . . .                        | 87    | Bruxelles, Tribunal de commerce,                  |          |
|                                                    |       | Vienne, <i>Patentamt</i> , 24 février . . . .        | 185   | 17 juin . . . . .                                 | 197      |
|                                                    |       | Verviers, Tribunal de commerce, 27 fé-               |       | Vienne, <i>Patentamt</i> , section des annu-      |          |
|                                                    |       | vrier . . . . .                                      | 197   | lations, 1 <sup>er</sup> juillet . . . . .        | 186      |
|                                                    |       | Paris, Cour d'appel, 4 mars . . . . .                | 147   | Bruxelles, Cour d'appel, 3 juillet . .            | 197      |
|                                                    |       | Paris, Cour d'appel, 13 <sup>e</sup> ch., 5 mars .   | 166   | Vienne, <i>Patentamt</i> , 8 juillet . . . . .    | 185      |
|                                                    |       | Vienne, Cour des brevets, 6 mars . . .               | 186   | Paris, Trib. civil de la Seine, 9 juillet         | 148      |
|                                                    |       | Liège, Tribunal correctionnel, 13 mars               | 202   | Bruxelles, Tribunal de commerce,                  |          |
|                                                    |       | Vienne, Cour suprême, 16 mars . . .                  | 186   | 10 juillet . . . . .                              | 197, 201 |
|                                                    |       | Liège, Cour d'appel, 26 mars . . . .                 | 198   | Vienne, <i>Patentamt</i> , section des annu-      |          |
|                                                    |       | Vienne, <i>Patentamt</i> , 3 avril . . . . .         | 185   | lations, 22 juillet . . . . .                     | 186      |
|                                                    |       | La Haye, Cour suprême, 9 avril . . .                 | 200   | Vienne, Cour suprême, 23 juillet . .              | 187      |
|                                                    |       |                                                      |       | Bruxelles, Cour d'appel, 1 <sup>er</sup> décembre | 201      |

## 1937

|                                                     |     |                                                    |     |                                                  |     |
|-----------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------|-----|
| Vienne, Cour suprême, 5 janvier . . .               | 186 | Verviers, Tribunal de commerce, 27 fé-             | 197 | Anvers, Tribunal de commerce, 14 avril           | 197 |
| Vienne, Cour des brevets, 9 janvier . .             | 186 | vrier . . . . .                                    | 197 | Paris, Cour de cassation, 27 avril . .           | 203 |
| Paris, Cour d'appel, 4 <sup>e</sup> ch., 11 janvier | 134 | Paris, Cour d'appel, 4 mars . . . . .              | 147 | Vienne, <i>Patentamt</i> , 30 avril . . . .      | 185 |
| Vienne, Cour suprême, 13 janvier . . .              | 186 | Paris, Cour d'appel, 13 <sup>e</sup> ch., 5 mars . | 166 | Dunkerque, 17 mai . . . . .                      | 147 |
| Poitiers, Cour d'appel, 26 janvier . . .            | 187 | Vienne, Cour des brevets, 6 mars . . .             | 186 | Lansanne, Tribunal fédéral, 19 mai .             | 203 |
| Rome, Cour de cassation, 26 janvier .               | 168 | Liège, Tribunal correctionnel, 13 mars             | 202 | Vienne, Cour des brevets, 21 mai . .             | 185 |
| Paris, Cour d'appel, 27 janvier . . . .             | 148 | Vienne, Cour suprême, 16 mars . . .                | 186 | Vienne, <i>Patentamt</i> , 21 mai . . . . .      | 185 |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , 28 janvier . . . . .     | 185 | Liège, Cour d'appel, 26 mars . . . .               | 198 | Vienne, Cour des brevets, 22 mai . .             | 185 |
| Vienne, <i>Patentamt</i> , section des annu-        |     | Vienne, <i>Patentamt</i> , 3 avril . . . . .       | 185 | Paris, Trib. civil de la Seine, 27 mai           | 188 |
| lations, 28 janvier . . . . .                       | 186 | La Haye, Cour suprême, 9 avril . . .               | 200 | Vienne, Cour suprême, 1 <sup>er</sup> juin . . . | 186 |

## TABLE DES NOMS DES PARTIES

|                                              | Pages |                                                    | Pages   |                                               | Pages |
|----------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------------|-------|
| Acuta . . . . .                              | 54    | Chloride Electrical Storage C <sup>o</sup> (The) . | 19      | Dorian-Keller, Société . . . . .              | 88    |
| Alfroy . . . . .                             | 134   | Chrétien . . . . .                                 | 88      | Eagle Oil C <sup>o</sup> . . . . .            | 35    |
| Anglo-Italiana Carboni . . . . .             | 19    | Christine . . . . .                                | 71      | Eau de Cologne- und Parfumerie-               |       |
| Arioux, J. . . . .                           | 70    | Cluzel . . . . .                                   | 71      | Fabrik, Glockengasse n <sup>o</sup> 4711, ge- |       |
| Bachmann . . . . .                           | 134   | Cognac . . . . .                                   | 70      | genüber der Pferdepst von Ferd.               |       |
| Barbès, Galeries . . . . .                   | 148   | Colcombel, François & C. . . . .                   | 148     | Mühlens, in Köln . . . . .                    | 150   |
| Belle . . . . .                              | 71    | Combier, Société . . . . .                         | 187     | Éditions Condé-Nast . . . . .                 | 102   |
| Béra, Établissements . . . . .               | 116   | Comité de défense des Vins de Porto                | 71      | Eisen- und Stahlwerke . . . . .               | 149   |
| Besomi . . . . .                             | 88    | Commune de Karlsbad . . . . .                      | 86      | Elektro-Uhr . . . . .                         | 85    |
| Bizouard, Établissements . . . . .           | 187   | Compagnie des Produits chimiques du                |         | Elektrozeit . . . . .                         | 85    |
| Bodenbach . . . . .                          | 116   | Dauphiné . . . . .                                 | 70      | Eletra . . . . .                              | 149   |
| Bosch A.-G. . . . .                          | 88    | Compagnie industrielle des pétroles .              | 134     | Esparbès, Galeries . . . . .                  | 148   |
| Botot, Produits . . . . .                    | 72    | Condé-Nast, Éditions . . . . .                     | 102     | Établissements Béra . . . . .                 | 116   |
| Bouard & Bois, Société . . . . .             | 148   | Coquille . . . . .                                 | 19      | Établissements Bizouard . . . . .             | 187   |
| Bouet, M. . . . .                            | 115   | Cotelle & Foucher . . . . .                        | 70      | Établissements Damour . . . . .               | 71    |
| Bouillon frères . . . . .                    | 115   | Coty . . . . .                                     | 69, 134 | Établissements Rocca-Tassy et de Roux         | 188   |
| Brach, J. & C. . . . .                       | 72    | Dakouny . . . . .                                  | 69      | Établissements Roussel, Société . .           | 35    |
| Bruyère . . . . .                            | 166   | Damour, Établissements . . . . .                   | 71      | Établissements Timbror . . . . .              | 187   |
| Buchette-Puypéroux . . . . .                 | 18    | Delabar, Époux . . . . .                           | 115     | Fabbri, Ferruccio, Société . . . . .          | 103   |
| Cambon frères . . . . .                      | 115   | Demonte . . . . .                                  | 71      | Fabbrica acqua ossigenata . . . . .           | 54    |
| Camozzi, fratelli, Société . . . . .         | 103   | De Pietro . . . . .                                | 20      | Farina, Johann-Maria . . . . .                | 187   |
| Candel . . . . .                             | 115   | Deroux . . . . .                                   | 188     | Farina, O/Y, A/B . . . . .                    | 187   |
| Carborundum (The), Société . . . . .         | 132   | Diana . . . . .                                    | 116     | Foucher et Cotelle . . . . .                  | 70    |
| Cartier . . . . .                            | 54    | Diehl & Frank . . . . .                            | 86      | Fonteau . . . . .                             | 134   |
| Champion Spark Plug C <sup>o</sup> . . . . . | 88    | Ditta Ferruccio Fabbri . . . . .                   | 103     | Fumouze, V. . . . .                           | 115   |
| Chausson, Usines, Société . . . . .          | 19    | Ditta Fratelli Camozzi . . . . .                   | 103     | Galerias Barbès . . . . .                     | 148   |
| Chinassi, Cornelio . . . . .                 | 71    | Ditta Rag. Cornelio Chinassi . . . .               | 71      | Galerias Esparbès . . . . .                   | 148   |

|                                           | Pages |                                                             | Pages |                                                                            | Pages |
|-------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------|-------|
| Gellot . . . . .                          | 187   | Omnium de marques . . . . .                                 | 18    | Société du Film en couleurs Keller-Dorian . . . . .                        | 88    |
| Géraud . . . . .                          | 71    | Orion Pen C° . . . . .                                      | 114   | Société Extincteurs Bouillon frères . . . . .                              | 115   |
| Gigon-Talon . . . . .                     | 20    | O/Y Farina A/B . . . . .                                    | 187   | Société française du Lysol . . . . .                                       | 33    |
| Hartvig & Vogel . . . . .                 | 116   | Palermo, Louis . . . . .                                    | 115   | Société générale Isothermos . . . . .                                      | 149   |
| Hausvik, E. . . . .                       | 88    | Parnua . . . . .                                            | 168   | Société industrielle d'appareils de protection . . . . .                   | 115   |
| Hennessy, Consorts . . . . .              | 149   | Périssé . . . . .                                           | 35    | Société La Monographie . . . . .                                           | 203   |
| Hensemberger, S. A. . . . .               | 19    | Perrin, Émile . . . . .                                     | 115   | Société Monotype . . . . .                                                 | 203   |
| Henzé et dame Henzé . . . . .             | 166   | Pi . . . . .                                                | 71    | Société Schulke & Mayr . . . . .                                           | 33    |
| Hofstetter frères . . . . .               | 116   | Renault, Usines, Société . . . . .                          | 19    | Société The Carborundum . . . . .                                          | 132   |
| International Harvester Company . . . . . | 71    | Rex Conservenglas Gesellschaft m. b. H. . . . .             | 31    | Société Thonet frères . . . . .                                            | 18    |
| Johann-Maria Farina . . . . .             | 187   | Rocca-Tassy et de Roux, Établissements . . . . .            | 188   | Société van Cleef & Arpels . . . . .                                       | 166   |
| Karlsbad . . . . .                        | 86    | Rolando . . . . .                                           | 134   | Société Venchi-Unica . . . . .                                             | 35    |
| Karyo . . . . .                           | 148   | Roussel, Établissements, Société . . . . .                  | 35    | Styret for det Industrielle Retsvern . . . . .                             | 35    |
| Keller-Dorian, Société . . . . .          | 88    | Rubel frères . . . . .                                      | 166   | Sugiyama . . . . .                                                         | 149   |
| Kleemann . . . . .                        | 31    | Sagols . . . . .                                            | 71    | Syndicat de la protection artistique des industries saisonnières . . . . . | 166   |
| Lacaussade, Société . . . . .             | 70    | Schulke & Mayr . . . . .                                    | 33    | Syndicat de l'Épicerie française . . . . .                                 | 54    |
| La Ducale . . . . .                       | 134   | Sebille . . . . .                                           | 70    | Syndicat français des abrasifs . . . . .                                   | 132   |
| La Mode chic . . . . .                    | 102   | Silbermann . . . . .                                        | 203   | Syndical patronal des industries textiles de Cholet . . . . .              | 116   |
| La Monographie, Société . . . . .         | 203   | Società Adriatica Carboni . . . . .                         | 19    | Tarenberque, demoiselle . . . . .                                          | 18    |
| Laur frères . . . . .                     | 115   | Société ancienne maison Lacauassade . . . . .               | 70    | The Carborundum, Société . . . . .                                         | 132   |
| Lefroid . . . . .                         | 70    | S. A. Bosch . . . . .                                       | 88    | The Chloride Electrical Storage C° . . . . .                               | 19    |
| Legrand . . . . .                         | 115   | S. A. Hensemberger . . . . .                                | 19    | The Wahl C°, Société . . . . .                                             | 114   |
| Leonhardt . . . . .                       | 31    | S. A. The Wahl C° . . . . .                                 | 114   | Thonet frères, Société . . . . .                                           | 18    |
| Libreria Editrice Elettra . . . . .       | 149   | S. A. Tudor . . . . .                                       | 19    | Timbror, Établissements . . . . .                                          | 187   |
| Lignoza . . . . .                         | 86    | S. A. United Sardine Factories . . . . .                    | 88    | Torré, José M. . . . .                                                     | 70    |
| Lysol, Société française . . . . .        | 33    | Société Bouard & Bois . . . . .                             | 148   | Tudor, S. A. . . . .                                                       | 19    |
| Maeder . . . . .                          | 72    | Société Cambon frères . . . . .                             | 115   | Unica, Société . . . . .                                                   | 35    |
| Markusz, Ludwig . . . . .                 | 54    | Société Champion Spark Plug . . . . .                       | 88    | Van Berkel . . . . .                                                       | 134   |
| Menashi Heskell Hilali . . . . .          | 188   | Société commerciale d'exploitation de la Touraine . . . . . | 70    | Van Cleef & Arpels, Société . . . . .                                      | 166   |
| Merguin . . . . .                         | 88    | Société des Caves associées Bonel et Laur frères . . . . .  | 115   | Vaucher . . . . .                                                          | 116   |
| Millon . . . . .                          | 54    | Société des Établissements Roussel . . . . .                | 35    | Venchi . . . . .                                                           | 35    |
| Minotti, Juan A. & C. . . . .             | 70    | Société des liqueurs Combier . . . . .                      | 187   | Veillet . . . . .                                                          | 166   |
| Mitjaville . . . . .                      | 71    | Société des Usines Chaussen . . . . .                       | 19    | Vignes . . . . .                                                           | 71    |
| Monographie (La), Société . . . . .       | 203   | Société des Usines Renault . . . . .                        | 19    | Waldeck-Rousseau, dame veuve . . . . .                                     | 72    |
| Monotype, Société . . . . .               | 203   | Société d'exploitation des produits Botot . . . . .         | 72    | Weil, R. & O. . . . .                                                      | 203   |
| Mouroi . . . . .                          | 54    | Société du caoutchouc manufacturé . . . . .                 | 148   | Zulch . . . . .                                                            | 35    |
| Mühlens, Ferd. . . . .                    | 150   |                                                             |       |                                                                            |       |
| Norsk Vacuum Oil C° . . . . .             | 35    |                                                             |       |                                                                            |       |
| Oehrlmann . . . . .                       | 35    |                                                             |       |                                                                            |       |

## TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

|                                                                                                                                                       | Pages |                                                                                                                                                                                                        | Pages |                                                                                                       | Pages |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Alexandrov, Léon. Contrefaçon des brevets d'invention . . . . .                                                                                       | 168   | Bussmann, Kurt. <i>Name, Firma, Marke</i> . . . . .                                                                                                                                                    | 136   | <i>i segni distintivi e le insegne, le invenzioni, i modelli ed i disegni industriali</i> ) . . . . . | 72    |
| Braun, Thomas. Précis des marques de fabrique et de commerce (droit belge, droit international, droit comparé) . . . . .                              | 20    | Friebel, Léopold et Pulitzer, Otto. <i>Das österreichische Patentgesetz</i> . . . . .                                                                                                                  | 36    | Greffe, Pierre et Casalonga, Alain. <i>Traité des dessins et des modèles</i> . . . . .                | 168   |
| Breuer Moreno, P. C. <i>Tratado de marcas de fabrica y comercio</i> . . . . .                                                                         | 150   | Gellner, Otto. <i>Markenschutz. Die Gesetze, Verordnungen und internationalen Verträge, erläutert durch die Rechtsprechung, durch Bemerkungen des Herausgebers und durch Gesetzmateriale</i> . . . . . | 150   | Häslar, Otto. <i>Der internationale Schutz der Fabrik- oder Handelsmarken</i> . . . . .               | 120   |
| Bureau voor Technische Afdelingen. <i>Manual for the handling of applications for patents, designs and trade-marks throughout the world</i> . . . . . | 36    | Gevers, J. <i>Comment se vend un brevet d'invention</i> . . . . .                                                                                                                                      | 188   | Hoffmann, Willy. <i>Das Recht des Erfinders</i> . . . . .                                             | 56    |
| Busse, Rudolf. <i>Patentgesetz und Gebrauchsmustergesetz vom 5. Mai 1936</i> . . . . .                                                                | 36    | Ghiron, Mario. <i>Corso di diritto industriale (volume secondo: i marchi,</i>                                                                                                                          |       | Isay, Hermann. <i>Grundfragen des Schweizerischen Lizenzrechts</i> . . . . .                          | 119   |
|                                                                                                                                                       |       |                                                                                                                                                                                                        |       | Isay, Hermann et Mettetal, René. <i>Internationales Wettbewerbsrecht</i> . . . . .                    | 104   |

|                                                                                                   | Pages |                                                                                                                    | Pages |                                                                                            | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Journal de la Chambre de commerce internationale, publication bi-mensuelle de la C. C. I. . . . . | 120   | Nerreter, Paul. <i>Allgemeine Grundlagen eines deutschen Wettbewerbsrechtes</i> . . . . .                          | 207   | Schön, Tibor. <i>Das Einspruchsverfahren im ungarischen Patentrecht</i> . . . . .          | 207   |
| Jungmann, Robert et Elten, Franz. <i>Das internationale Patentrecht</i> . . . . .                 | 56    | Pinzger, Werner et Schröter, Kurt. <i>Das deutsche Warenzeichenrecht</i> . . . . .                                 | 36    | Vojáček, Jan. <i>A survey of the principal national patent systems</i> . . . . .           | 20    |
| Klauer, Georg et Möhring, Philipp. <i>Patentgesetz vom 5. Mai 1936</i> . . . . .                  | 36    | <i>Revista da Propriedade industrial</i> , publication officielle brésilienne . . . . .                            | 120   | Wilckens, Hugo et Riemschneider, August. <i>Das Patentgesetz vom 5. Mai 1936</i> . . . . . | 88    |
| L'Économie internationale, revue de la C. C. I. . . . .                                           | 151   | Ristow, Eric. <i>Textausgabe zum gewerblichen Rechtsschutz et Nachtrag zum gewerblichen Rechtsschutz</i> . . . . . | 20    | Wirth, Richard. <i>Zur Rechtsfindung in Patentsachen</i> . . . . .                         | 56    |

## LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans la *Propriété industrielle* de 1937

|                                                                                                                                                                                                                                       | Pages |                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pages  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>Union internationale.</b> — État au 1 <sup>er</sup> janvier 1937 . . . . .                                                                                                                                                         | 2, 3  | <b>Argentine.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret portant règlement d'exécution de la loi n° 11275, du 10 novembre 1923, concernant les indications de provenance des marchandises (des 18 novembre 1932/26 novembre 1935) . . . . .                         | 181    |
| — RATIFICATION DES ACTES DE LA HAYE ET NOUVELLES ADHÉSIONS :                                                                                                                                                                          |       | Décret concernant l'appellation géographique des vins (du 16 avril 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                     | 169    |
| <i>Danemark.</i> Circulaire du Conseil fédéral suisse aux États de l'Union concernant l'adhésion du Danemark au texte de La Haye de la Convention d'Union pour la protection de la propriété industrielle (du 10 août 1937) . . . . . | 121   | <b>Australie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnances modifiant le règlement sur les brevets (n° 19, du 17 février 1937; n° 50, du 11 mai 1937) . . . . .                                                                                                   | 122    |
| <i>Territoire de Tanganyika.</i> Adhésion à la Convention d'Union, texte de La Haye . . . . .                                                                                                                                         | 189   | Ordonnance portant modification du règlement sur les marques (n° 18, du 17 février 1937) . . . . .                                                                                                                                                                     | 137    |
| — RATIFICATION DES ACTES DE LONDRES :                                                                                                                                                                                                 |       | Ordonnance portant modification du règlement sur les dessins (n° 53, du 19 mai 1937) . . . . .                                                                                                                                                                         | 154    |
| Avis concernant l'Allemagne, le Danemark et les États-Unis . . . . .                                                                                                                                                                  | 153   | <b>Autriche.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance concernant le commerce des meubles et des matelas usagés (n° 277, de 1936) . . . . .                                                                                                                    | 8      |
| <b>Allemagne.</b> (1) — 1 <sup>re</sup> <i>Législation intérieure.</i> — Avis concernant la protection des inventions, dessins et modèles et marques aux expositions 3, 21, 37, 57, 73, 89, 105, 122, 153, 189                        |       | Avis concernant la protection des marques par rapport aux Pays-Bas (n° 12, de 1937) . . . . .                                                                                                                                                                          | 22     |
| Instructions non datées aux déposants d'inventions, de modèles d'utilité et de marques . . . . .                                                                                                                                      | 8     | Avis concernant les armoiries, les drapeaux et les autres insignes de souveraineté du Royaume de Yougoslavie (n° 99, de 1937) . . . . .                                                                                                                                | 57     |
| Dispositions concernant le paiement des taxes de brevets (n° 119, du 11 juillet 1936) . . . . .                                                                                                                                       | 8     | Avis concernant les insignes de souveraineté modifiés du Reich allemand (n° 261, de 1937) . . . . .                                                                                                                                                                    | 138    |
| Dispositions concernant la tenue du registre pour les marques collectives (n° 126, du 11 juillet 1936) . . . . .                                                                                                                      | 8     | Avis concernant le poinçon adopté par l'Office de consultation technique de Stuttgart (n° 342, de 1937) . . . . .                                                                                                                                                      | 169    |
| Ordonnance portant modification des prescriptions du 21 juillet 1936 relatives au dépôt des marques (du 13 novembre 1936) . . . . .                                                                                                   | 3     | Ordonnance concernant l'indication de provenance géographique des pipes en bois (n° 374, de 1937) . . . . .                                                                                                                                                            | 195    |
| Ordonnance portant exécution et complément de la loi relative à la protection des armoiries de la Confédération suisse (du 29 décembre 1936) . . . . .                                                                                | 21    | Avis accordant la protection temporaire aux produits exposés à une exposition (n° 174 042-GR/37, du 8 mai 1937) . . . . .                                                                                                                                              | 123    |
| Avis concernant l'emploi du mot « Propagande » (de 1937) . . . . .                                                                                                                                                                    | 121   | <b>Belgique.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêté royal concernant la mise en vigueur des dispositions additionnelles de l'arrêté royal du 29 janvier 1935 (n° 190, du 6 mars 1935) . . . . .                                                                 | 154    |
| Avis concernant la dispense de la preuve de l'enregistrement de la marque au pays d'origine dans les rapports entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne (du 6 mars 1937) . . . . .                                                      | 73    | Publications d'appellations d'origine effectuées conformément à l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 18 avril 1927, relative à la protection des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie ( <i>Moniteur belge</i> , 28 octobre 1936 et 26 juin 1937) . . . . . | 3, 105 |
| Loi concernant la protection des désignations du parti ouvrier national-socialiste allemand (du 7 avril 1937) . . . . .                                                                                                               | 153   | Arrêté royal réglant l'exécution de l'arrêté royal n° 90, du 29 janvier 1935, qui organise la protection des marques collectives (du 30 juin 1937) . . . . .                                                                                                           | 154    |
| 2 <sup>o</sup> <i>Droit conventionnel.</i> — Convention avec la Grèce, concernant la navigation aérienne (du 9 novembre 1936) . . . . .                                                                                               | 181   |                                                                                                                                                                                                                                                                        |        |

(1) V. aussi sous « Union internationale ».

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Pages                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Pages                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Canada.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret modifiant le règlement sur les brevets (du 9 avril 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                | 137                         | Décret-loi relatif aux formalités de publicité des sociétés (modifiant non seulement les lois de 1867 et de 1907 sur les sociétés, mais aussi la loi du 18 mars 1919, portant création d'un Registre du commerce) (du 30 octobre 1935) . . . . .                                                                                                                                                                                          | 8                          |
| <b>Cuba.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret-loi sur la propriété industrielle (n° 805, du 4 avril 1936). 37, 58, 73, 89                                                                                                                                                                                         |                             | Décrets relatifs à la définition des appellations d'origine contrôlées de divers vins (des 29 juin et 8 décembre 1936; 16 février, 4 mars, 31 juillet, 9, 12 septembre et 19 novembre 1937). . . . .                                                                                                                                                                                                                                      | 28, 42, 106, 138, 139, 195 |
| <b>Danemark.</b> <sup>(1)</sup> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance concernant la revendication du droit de priorité en matière de brevets (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                      | 3                           | Décret portant règlement d'administration publique pour l'application du décret-loi du 30 octobre 1935, relatif aux formalités de publicité des sociétés et remplaçant le décret du 15 mars 1920 pris pour l'exécution de la loi du 18 mars 1919 portant création d'un Registre du commerce (du 17 juillet 1936) . . . . .                                                                                                                | 8                          |
| Ordonnance concernant la revendication du droit de priorité en matière de dessins ou modèles industriels (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                  | 4                           | Décrets rendant applicables aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du Ministère des Colonies les décrets des 29 juin et 8 décembre 1936, 16 février et 4 mars 1937 concernant la définition des appellations d'origine contrôlées de certains vins et le décret du 4 janvier 1937 concernant l'étiquetage des vins à appellations contrôlées (des 20 juillet 1936, 18 février et 21 avril 1937) . . . . .  | 42, 106, 109               |
| Ordonnance concernant la protection de marques de fabrique et de commerce étrangères (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                      | 5                           | Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 27 mars 1934 instituant un registre des métiers destiné à l'inscription des artisans (du 14 août 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                       | 8                          |
| Ordonnances concernant les marques britanniques, vénézuéliennes, argentines, soviétiques, lithuanienes et chiliennes (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                      | 5, 6                        | Décrets portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1 <sup>er</sup> août 1905 sur la répression des fraudes dans la vente des marchandises et la falsification des denrées alimentaires, et de la loi du 2 juillet 1935, tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché du lait, en ce qui concerne les fromages et les moutardes (des 20 octobre 1936, 27 août et 10 septembre 1937) . . . . . | 28, 139, 195               |
| Avis concernant les demandes de brevet (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                    | 22                          | Décrets portant application de la loi du 20 avril 1932 sur l'indication d'origine de certains produits étrangers (des 4 décembre 1936, 29 mai et 9 août 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                   | 6, 123, 139                |
| Avis concernant le dépôt, l'enregistrement, etc. des dessins ou modèles industriels (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                       | 40                          | Décret relatif à l'étiquetage des vins à appellations d'origine contrôlées (du 4 janvier 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 42                         |
| Avis concernant les demandes tendant à obtenir l'enregistrement des marques (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                               | 62                          | Loi tendant à instituer un mode de fixation du montant de la taxe de publication à percevoir lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition (du 19 mars 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                              | 64                         |
| Avis concernant le dépôt de marques collectives (du 26 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                           | 63                          | Arrêtés fixant le montant de la taxe de publication à verser lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition (des 25 mars et 2 octobre 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                | 64, 170                    |
| <b>Espagne.</b> <sup>(2)</sup> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance accordant un moratoire pour le paiement des taxes en matière de propriété industrielle (du 30 septembre 1936) . . . . .                                                                                                                       | 106                         | Décret portant fixation des nouvelles taxes pour le dépôt des dessins et modèles, enveloppes perforées Soleau et registre estampillé (du 25 mars 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                          | 64                         |
| Ordonnance concernant le maintien à Madrid du siège de l'Administration de la propriété industrielle (du 15 octobre 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                        | 169                         | Décret portant application aux colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat dépendant du Ministère des Colonies, de la loi du 19 mars 1937 tendant à instituer un mode de fixation du montant de la taxe de publication à percevoir lors du dépôt d'un brevet d'invention ou d'un certificat d'addition (du 21 avril 1937) . . . . .                                                                               | 109                        |
| <b>États de Syrie et du Liban.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêté fixant le tarif de perception des droits, taxes et revenus de l'Office pour la protection de la propriété commerciale et industrielle (n° 287/LR., du 19 décembre 1936) . . . . .                                                             | 24                          | Loi tendant à modifier et à compléter la réglementation en matière d'appellations d'origine contrôlées (du 20 juin 1937) . . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 125                        |
| <b>États-Unis.</b> <sup>(1)</sup> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi accordant la protection des droits d'auteur et des droits de propriété industrielle appartenant aux exposants étrangers à l'Exposition internationale Golden Gate, qui se tiendra à San Francisco, Californie, en 1939 (du 28 mai 1937) . . . . . | 156                         | Décret modifiant l'article 5 du décret du 15 mai 1936, définissant l'appellation d'origine contrôlée « Cognac » (du 29 juin 1937). . . . .                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 109                        |
| Loi accordant la protection des droits d'auteur et des droits de propriété industrielle appartenant aux exposants étrangers à l'Exposition de la Foire mondiale de New-York, qui se tiendra à New-York City, à New-York, en 1939 (du 11 juin 1937). . . . .                                                                | 158                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                            |
| <b>France.</b> — 1 <sup>o</sup> <i>Législation intérieure.</i> — Arrêtés accordant la protection temporaire aux produits exposés aux expositions . . . . .                                                                                                                                                                 | 7, 42, 64, 80, 94, 107, 125 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                            |
| Loi instituant un registre spécial pour l'inscription des artisans (du 27 mars 1934) . . . . .                                                                                                                                                                                                                             | 8                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                            |
| Loi complétant la définition des maîtres artisans donnée par l'article 1 <sup>er</sup> de la loi du 26 juillet 1925 portant création de chambres de métiers (du 27 mars 1934) . . . . .                                                                                                                                    | 8                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                            |

<sup>(1)</sup> V. aussi sous « Union internationale ».

<sup>(2)</sup> V. aussi p. 72, 134, 150.

|                                                                                                                                                                                   | Pages    |                                                                                                                                                                                                                                                                          | Pages               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Arrêté portant création d'une brigade spéciale en vue de la surveillance, sur le territoire français, des vins et eaux-de-vie à appellation d'origine contrôlée (du 29 juin 1937) | 109      | <b>Iran.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret approuvant le règlement portant suppression des écritures et des marques de fabriques iraniennes en langues ou en caractères étrangers (n° 2570, du 27 Morded 1316/2 août 1937)                                   | 158                 |
| Loi relative à la protection de la propriété industrielle pour les objets figurant à l'Exposition internationale de 1937 (du 15 juillet 1937)                                     | 106      | <b>Iraq.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance concernant l'exploitation des brevets (n° 16, du 11 avril 1936)                                                                                                                                               | 138                 |
| Décret portant création d'une médaille de la recherche scientifique (du 7 octobre 1937)                                                                                           | 189      | <b>Italie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décrets concernant la protection temporaire des inventions, etc. aux expositions                                                                                                                                       | 7, 25, 64, 125, 138 |
| 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Convention commerciale avec la Suisse (du 31 mars 1937), <i>déclaration annexe</i>                                                               | 65       | <b>Lettonie.</b> — <i>Droit conventionnel.</i> — Convention de commerce avec la France (du 1 <sup>er</sup> octobre 1937), <i>dispositions concernant la protection de la propriété industrielle</i>                                                                      | 195                 |
| Accord avec la Grande-Bretagne en vue de faciliter l'authentification, sans légalisation, de certains documents officiels (du 3 avril 1937)                                       | 159      | <b>Luxembourg.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Arrêté concernant la création et l'emploi d'une marque collective artisanale (du 11 novembre 1936)                                                                                                                 | 7                   |
| Traité de commerce et de navigation avec la Pologne (du 22 mai 1937), <i>dispositions concernant la protection de la propriété industrielle</i>                                   | 96       | Arrêté Grand-Ducal concernant la protection du « Champagne » (du 28 décembre 1936)                                                                                                                                                                                       | 25                  |
| Convention de commerce avec la Lettonie (du 1 <sup>er</sup> octobre 1937), <i>dispositions concernant la protection de la propriété industrielle</i>                              | 195      | Arrêté Grand-Ducal concernant la protection du « Roquefort » (du 28 décembre 1936)                                                                                                                                                                                       | 26                  |
| <b>Grande-Bretagne.</b> — 1° <i>Législation intérieure.</i> — Loi portant modification de la loi sur les marques (du 13 juillet 1937)                                             | 170, 191 | Arrêté concernant la protection des appellations d'origine pour les vins luxembourgeois (du 30 mars 1937)                                                                                                                                                                | 65                  |
| 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Accord avec la France concernant l'authentification de certains documents officiels (du 3 avril 1937)                                            | 159      | Arrêté portant modification de la loi du 24 juillet 1909 sur le régime des vins et boissons similaires, en vue de la protection de l'appellation d'origine « Cognac » (du 5 mai 1937)                                                                                    | 94                  |
| <b>Grèce.</b> — <i>Droit conventionnel.</i> — Convention avec l'Allemagne concernant la navigation aérienne (du 9 novembre 1936)                                                  | 181      | <b>Mandchoukouo.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi sur les dessins (du 9 avril 1936)                                                                                                                                                                            | 81                  |
| <b>Guatemala.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance complétant la loi sur les marques et le nom commercial (n° 1847, du 10 juillet 1936)                              | 25       | Loi concernant l'expropriation des brevets (du 9 avril 1936)                                                                                                                                                                                                             | 95                  |
| <b>Haïti.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant l'enregistrement des cessions et des modifications de marques (du 2 mars 1937)                                    | 94       | Loi établissant les taxes relatives aux actes affectant les brevets (du 9 avril 1936)                                                                                                                                                                                    | 126                 |
| <b>Hongrie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Loi concernant la cessation de la Haute Cour royale hongroise des brevets (n° XX, de 1927)                                     | 107      | Ordonnance concernant les inventions à tenir secrètes pour des raisons militaires (du 9 avril 1936)                                                                                                                                                                      | 138                 |
| Décret fixant les règles de procédure et de gestion à suivre par la Cour suprême royale hongroise dans les affaires de brevets (n° 36 243 I. M., de 1928)                         | 109      | <b>Nicaragua.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance portant modification de la loi sur les marques (du 21 novembre 1927)                                                                                                                                     | 8                   |
| Décret concernant la procédure judiciaire et administrative en matière de marques de fabrique et de commerce (n° 19 751, de 1933)                                                 | 107      | <b>Palestine.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Règlement concernant la procédure d'opposition en matière de marques (du 7 avril 1937)                                                                                                                              | 138                 |
| Décret concernant la communication à la Cour des brevets de certains jugements rendus en matière de marques (n° 1430, de 1936)                                                    | 109      | <b>Panama.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret concernant les oppositions en matière de brevets, de marques et de noms commerciaux (n° 10, du 30 mars 1936)                                                                                                    | 65                  |
| Avis concernant les formalités de légalisation des certificats (du 24 avril 1936)                                                                                                 | 109      | <b>Pologne.</b> — 1° <i>Législation intérieure.</i> — Avis concernant la protection des inventions, des modèles et des marques à la XVI <sup>e</sup> Foire internationale de Poznan, à la IX <sup>e</sup> Foire de Katowice et à la Foire de Gdynia (du 23 février 1937) | 65                  |
| Arrêté accordant la protection temporaire aux produits exposés à une exposition (n° 28 720, du 31 août 1937)                                                                      | 137      | 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Traité de commerce et de navigation avec la France (du 22 mai 1937), <i>dispositions concernant la protection de la propriété industrielle</i>                                                                                          | 96                  |
| Arrêté accordant la protection temporaire aux produits exposés à une exposition (n° 27 877, du 24 septembre 1937)                                                                 | 180      |                                                                                                                                                                                                                                                                          |                     |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Pages |                                                                                                                                                                                                    | Pages |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <b>Suisse.</b> — 1° <i>Législation intérieure.</i> — Loi fédérale revisant les titres XXIV à XXXIII du Code des obligations, dispositions concernant le registre du commerce et les raisons de commerce (du 18 décembre 1936) . . . . .                                                                 | 26    | <b>Uruguay.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Décret modifiant les conditions relatives à la concession de privilèges industriels (du 25 septembre 1936) . . . . .                            | 28    |
| 2° <i>Droit conventionnel.</i> — Convention commerciale avec la France (du 31 mars 1937), déclaration annexe . . . . .                                                                                                                                                                                  | 65    | Ordonnance concernant la publication des avis concernant les affaires de brevets (du 26 juillet 1937) . . . . .                                                                                    | 181   |
| <b>Tanger (Zone de).</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Code de commerce, dispositions concernant la propriété industrielle . . . . .                                                                                                                                                               | 158   | <b>Yougoslavie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Avis concernant la protection des inventions, dessins et modèles et marques à quatre expositions (du 1 <sup>er</sup> février 1937). . . . . | 28    |
| <b>Tchécoslovaquie.</b> — <i>Législation intérieure.</i> — Ordonnance protégeant l'appellation géographique « Carpes de Trebon » et interdisant son emploi pour les poissons de ladite espèce ne provenant pas des eaux nommément spécifiées dans une annexe à l'ordonnance (du 13 mars 1937) . . . . . | 109   | Avis concernant la protection des inventions, dessins et modèles et marques à une exposition (du 28 avril 1937) . . . . .                                                                          | 83    |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |       | <b>Union internationale.</b> — V. en tête de la présente table.                                                                                                                                    |       |

